

**L'INSTITUT DES FRÈRES  
DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE  
DE PLOËRMEL  
LES ORIGINES (1816 - 1820)  
(suite et fin)**

**I - LE NOVICIAT DE SAINT-BRIEUC**

**1) Introduction**

Un article précédent<sup>1</sup> a relaté les raisons et circonstances qui conduisirent M. de la Mennais à imiter M. Deshayes, à prendre, lui aussi, une initiative d'envergure en faveur de l'instruction primaire des garçons. Comme le curé d'Auray, il décida de réunir des jeunes gens pour en faire des instituteurs et des apôtres du monde scolaire, au bénéfice des villes et campagnes d'un diocèse dont il portait alors la responsabilité<sup>2</sup>.

Il connaissait personnellement Gabriel Deshayes depuis 1817<sup>3</sup>. Il en avait obtenu, en 1818, un maître pour ouvrir une classe à Pordic. L'imminence d'une offensive de grand style visant à multiplier les écoles mutuelles dans les Côtes-du-Nord exigeait une riposte immédiate : le recours aux pasteurs des paroisses pour se pourvoir en futurs instituteurs<sup>4</sup>.

L'appel adressé au curé de la Roche-Derrien, le 20 mars 1819, ne tombe pas dans le vide. En peu de temps, l'abbé Tresvaux lui recrute trois aspirants : Yves le Fichant, Allain Coursin et Jean-François Mindu<sup>5</sup>. Nous ignorons la date précise de leur arrivée à Saint-Brieuc, mais nous savons qu'elle se situe entre le 12 juin et le 4 juillet 1819<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> *Études mennaisiennes*, n° 5, juillet 1990

<sup>2</sup> En qualité de vicaire capitulaire, le siège de Saint-Brieuc étant vacant depuis le 11 janvier 1815.

<sup>3</sup> *Études mennaisiennes*, n° 5, p. 34-39.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 52 & sq.

<sup>5</sup> Il y a probabilité, mais non certitude que "Mindu" - M. Tresvaux ne précise pas davantage - se prénomme Jean-François.

<sup>6</sup> Lettres de M. de la Mennais au curé de Lannion, et de Féli à Mlle de Lucinière (*Études Mennaisiennes*, n° 5, p. 56).

Nous savons aussi, par M. de la Mennais lui-même, qu'il les logea "dans sa propre maison"<sup>1</sup>.

Quelle maison ?

Qu'on nous permette ici un retour en arrière. Jean-Marie de la Mennais habitait Saint-Brieuc depuis plus de cinq ans et avait changé deux ou trois fois de domicile. Nommé secrétaire particulier de Mgr Caffarelli, "il prit ses fonctions le 18 mars 1814"<sup>2</sup> Laveille avance une autre date : "Le 20 mars 1814, il était à Saint-Brieuc"<sup>3</sup>. C'est exact, mais il s'y trouvait déjà deux jours auparavant. L'abbé J.-R. du Cleuziou, archiviste du diocèse, en fournit la preuve<sup>4</sup>: "La comptabilité de l'évêché permet de rectifier légèrement Laveille sur ce point". En effet, on y relève cette information de la main même de Mgr Caffarelli : "Arrêté le 18 mars 1814. Ce jour là, M. de la Mennaye (sic) a bien voulu se charger des comptes que je lui ai remis sans lui donner le reliquat que j'ai gardé".

Le lendemain, 19 mars, apparaît une première inscription de l'écriture du nouveau comptable : "Trouvé dans le tiroir du secrétariat 42 F 50 centimes". Une partie du reliquat avait échappé à l'attention de l'évêque !

La "légère erreur" de Laveille est excusable. Elle tire son origine d'une lettre de l'abbé Jean à son ami Querret, et datée de Saint-Brieuc, le 21 mars 1814<sup>5</sup> :

"Jusqu'ici tout me plaît ici ; mais je n'oublie pas que les commencements sont toujours beaux et qu'il faut attendre pour juger. Sancho Pança, qui aimait tant les proverbes, m'aurait sans doute rappelé ces deux-là, si je lui avais parlé des agréments que je trouve dans une ville où j'arrivai hier..."

En l'absence d'autres précisions, il était normal de traduire "hier" par veille du 21 mars. Mais le terme peut aussi signifier : "il y a peu de jours", et c'est bien ce qu'il faut comprendre ici.

---

<sup>1</sup> 3 avril 1842 : note sur l'origine de la congrégation, rédigée par le R de la Mennais (Idem, p. 42).

<sup>2</sup> Abbé J.R. DU CLEUZIOU : "Charles-François Cartel" dans : *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 104, 1975.

<sup>3</sup> Jean-Marie de la Mennais, *I*, 147

<sup>4</sup> Op. cit, t. 104, 1975.

<sup>5</sup> Citée par S. ROPARTZ, *La vie et les œuvres de Jean-Marie de la Mennais*, Paris, Lecoffre, 1874, R 135

## 2) Les maisons de M. de la Mennais à Saint-Brieuc : place Saint-Pierre, rue Saint-Gilles, rue Notre-Dame

Le secrétaire particulier de Mgr Caffarelli remplissait ses fonctions aux côtés de l'évêque, mais logeait ailleurs. C'est que le diocèse ne disposait pas encore d'une demeure épiscopale digne de ce nom et stable. Le 2 juillet 1808, Mgr Caffarelli s'en plaignit au ministre des Cultes : "Le département a jusqu'à présent très peu fait pour mon logement". Le préfet Boulle<sup>1</sup> et le Conseil général y mettaient de la mauvaise volonté, faisant fi des directives ministérielles, pourtant claires : "Que le siège de chaque diocèse ait une maison épiscopale fixe, permanente, convenablement meublée, et que les évêques ne soient plus, autant que possible, exposés aux inconvénients des locations<sup>2</sup>.

A l'arrivée de M. de la Mennais, Mgr Caffarelli occupait la maison Chouesnel-Le Gal la Salle dont le loyer, payé irrégulièrement, était à la charge du département. Le secrétariat y avait sa place. Le secrétaire particulier y venait aux heures de travail, puis regagnait son propre domicile.

Si l'on est bien renseigné sur la maison qu'il habita, rue Notre-Dame, dès l'automne de 1818 et dans laquelle, l'année suivante, il accueillit ses premiers novices, on l'est beaucoup moins sur ses logis précédents. Les informations sûres et précises nous font malheureusement défaut. Neuf lettres de Féli à son frère, produites par Louis Le Guillou<sup>3</sup>, portent l'adresse suivante : "A M. de la Mennais, Place St-Pierre à St-Brieux". La première date du 6 juillet 1814, la dernière du 6 mai 1815, celle-ci écrite d'Angleterre où Féli s'était réfugié pendant les Cent-Jours, pour échapper à une éventuelle arrestation<sup>4</sup>.

A notre connaissance, seul Féli mentionne ce domicile, proche de l'antique chapelle Saint-Pierre<sup>5</sup>. Et on aimerait en savoir davantage :

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre, baron de Boullé, nommé le 14 mars 1800, remplacé le 10 juin 1814. Ses sympathies allaient au clergé qui prêta le serment constitutionnel du 12 juillet 1790.

<sup>2</sup> A.-R. GELLEY, "Les demeures des évêques de Saint-Brieuc (1802-1825)", dans la revue de la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, t. 106, 1977, p. 76-86, 1<sup>er</sup> article. Mgr Caffarelli habita en quatre résidences : maison Ruffelet (1802), maison Gouyon Thaumatz (1802-1804), Séminaire (1804-1807), maison Chouesnel-Le Gal la Salle (1807-1815).

<sup>3</sup> *Félicité de Lamennais. Correspondance générale*, t. I, 1805-1819.

<sup>4</sup> Ses motifs de crainte ? Des attaques récentes contre l'Université, création impériale ; la parution, en 1814, de l'ouvrage *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques* : on y affirme la primauté des droits du Saint-Siège contre les empiètements de Napoléon.

<sup>5</sup> Cette chapelle n'existe plus ; sur son emplacement, en 1854, fut édifiée la basilique Notre-Dame d'Espérance.

sa position précise, la date d'installation et la durée du séjour de l'abbé Jean.

Si Laveille paraît ignorer le logis de la place Saint-Pierre, par contre, il signale la maison de la rue Saint-Gilles laquelle, sauf erreur, ne figure pas dans les adresses concernant la correspondance de l'époque. Quitter la place Saint-Pierre pour la rue Saint-Gilles, c'était se trouver à deux pas de la cathédrale et plus près de la demeure de l'évêque, donc, du secrétariat. Mais la maison manquait d'ampleur et n'a pas survécu. Laveille l'évoque brièvement à l'aide d'informations tirées d'une lettre de l'abbé Bruté aux deux frères La Mennais : "Au rez-de-chaussée, une salle à manger, un salon meublé de quelques fauteuils ; au premier étage, une chambre à coucher, un étroit cabinet de travail avec une table de bois blanc, c'était tout<sup>1</sup>. Une vieille bonne, "la mère Félicité", gouvernait cet humble intérieur".

L'impossibilité de loger des hôtes de passage ou à demeure dans l'espace restreint dont il disposait était une gêne vivement ressentie par M. de la Mennais. Aussi bien saisit-il avec empressement l'occasion qui s'offrit à lui d'habiter une maison plus vaste, assortie d'une cour et d'un jardin.

Dans une partie haute de la ville, à proximité de la Fontaine Notre-Dame et du berceau de Saint-Brieuc, "les Soeurs de Notre-Dame de Charité du Refuge, vouées à la réhabilitation des filles repenties" avaient racheté, en 1809 et 1810, la plus grande partie de l'ancien monastère des Filles de la Croix, vendu comme "bien national"<sup>2</sup>, le 26 juin 1793, pour remplacer leur couvent de Montbareil, en Guingamp, également spolié par la Révolution<sup>3</sup>.

Cette importante acquisition avait épongé leurs modestes ressources. Elles souhaitaient pourtant s'offrir une autre partie de l'ancien domaine des Filles de la Croix, comprenant maison, jardin et champ. A partir de la façade d'entrée de leur chapelle, vers l'ouest, la maison bordait, sur dix-huit mètres, la rue Notre-Dame. Cette proximité était source d'ennuis, qu'en 1818, les religieuses avaient hâte de supprimer. Informé de leur désir et de la modicité de leurs ressources, M. de la Mennais leur proposa un prêt. En contre-partie, il demandait la jouissance des lieux : maison, cour et jardin.

Le 13 août 1818, de Saint-Brieuc, il mandait à Ange Blaize, son beau-frère<sup>4</sup>:

---

<sup>1</sup> La date de cette lettre n'est pas donnée. Les archives de l'Institut ne semblent pas la posséder

<sup>2</sup> État de Montbareil, 13 décembre 1811.

<sup>3</sup> A l'arrivée des nouvelles religieuses, l'ancien couvent des Filles de la Croix prit le nom de Montbareil.

<sup>4</sup> Arch. FIC., Rome, carton 7.

"Il se présente une occasion d'employer (mes fonds) sur laquelle je ne comptais pas, et qui m'est fort avantageuse. Les dames de Montbareil font un acquêt ; je leur prêterai une somme de douze mille francs (...). Je trouve dans cet arrangement l'agrément de me loger dans une maison qui me convient beaucoup, et qui fait partie de cet acquêt."

Le jour même - 2 septembre 1818 - de la signature du contrat d'acquêt<sup>1</sup>, les supérieures de Montbareil reconnaissent avoir reçu de

M. de la Mennais la somme de douze mille francs et s'obligent à le "laisser entrer en jouissance de la maison, dès le 29 septembre courant, et de l'habiter autant d'années qu'il le voudra, moyennant qu'il prévienne six mois d'avance, lorsqu'il sera décidé à la quitter, afin que nous en puissions disposer à notre gré"<sup>2</sup>.

Tandis que les religieuses achètent, de Madame veuve Ropartz et ses enfants, la maison qu'elles convoitaient, M. de la Mennais passe à Paris tout le mois de septembre. Le 23, certain que l'achat s'est effectué, il écrit à son beau-frère sa grande satisfaction :

"J'en suis d'autant plus aise que cela me met dans le cas de mieux loger notre petit Ange, si vous me le confiez, comme je le désire et comme je l'espère ; nous aurons un petit jardin où il pourra s'amuser et, en ouvrant une porte, nous nous trouverons au milieu des champs"<sup>3</sup>.

On aura noté qu'en septembre 1818, M. de la Mennais omet toute allusion à des jeunes gens, futurs instituteurs qu'il logera effectivement "dans sa propre maison", mais seulement en juin ou juillet de l'année suivante, son projet de fondation n'ayant pris corps qu'au printemps de 1819.

---

<sup>1</sup> Maison, jardin et champ "Gloria" furent achetés pour "le prix et la somme de seize mille francs payés comptant".

<sup>2</sup> Arch. N.-D. de Charité, St-Brieuc ; photocopie, arch. FIC, Rome. Les religieuses ayant remboursé 10 000 F en juin 1821, 1000 F en décembre et 1000 F le 31 janvier 1822, M. de la Mennais acquitta un loyer annuel de 600 F jusqu'en 1853. Le 5 juin de cette même année, il écrivait à la supérieure générale : "Puisque la maison voisine de la vôtre, dont je m'étais réservé éventuellement la jouissance, peut être utile à votre communauté, je renonce à ce droit, et vous pouvez disposer de cette maison en toute liberté pour accroître votre établissement. Je n'y mets qu'une condition, c'est que vous prierez pour le pauvre vieil ignorantin qui est bien cordialement, ma Révérende Mère, etc."

<sup>3</sup> Arch. FIC, carton 7. Ange-Louis Blaize était âgé de sept ans ; un autre neveu, Louis-Jean, s'y joindra plus tard. Leur précepteur, l'abbé Blévin, enseignait au collège et logeait dans la maison de la rue Notre-Dame. Cf. LE SAGE, Mémoires..., II, p. 134.

Le lundi 5 octobre 1818, après un crochet par Saint-Malo pour y prendre le petit neveu qu'on veut bien lui confier, le vicaire capitulaire revoit la ville épiscopale et regagne le modeste logis de la rue Saint-Gilles. Il doit l'abandonner plus vite que prévu, ainsi qu'il l'écrit à son beau-frère, dès le lendemain<sup>1</sup> :

"Hier, à deux heures après-midi, Ange et moi nous fîmes notre entrée solennelle dans la capitale des Côtes-du-Nord (...). Je vais déloger de suite, car j'ai trouvé des ouvriers dans la maison que j'occupe maintenant. Mme de Trémereuc est très pressée d'y venir ; elle commence à y apporter ses effets ; il faut par conséquent que je me hâte de transporter les miens ailleurs."

Ailleurs, c'est-à-dire dans la maison dont la jouissance lui est laissée, rue Notre-Dame.

### **Les capacités d'accueil de la nouvelle résidence**

Quand M. de la Mennais presse le curé de la Roche-Derrien de lui recruter des sujets, il habite sa nouvelle résidence et se trouve en mesure de les recevoir chez lui et même de leur adjoindre d'autres postulants. La maison comprend : au rez-de-chaussée, cuisine, vestibule, salon et locaux annexes, deux chambres et un cabinet au premier étage, deux chambres et un cabinet au second, et grenier sur le tout<sup>2</sup>. Ce grenier pouvait être aménagé en dortoir et telle fut sa destination. Au dire d'un prélat bien informé, des occupants y laissèrent quelques traces.

A l'occasion des fêtes du centenaire de la congrégation, célébré en 1917<sup>3</sup>, Mgr André du Bois de la Villerabel, alors évêque d'Amiens<sup>4</sup>, adressa au R.F. Jean-Joseph, supérieur général, une lettre chaleureuse de félicitations. On y relève ce passage :

---

<sup>1</sup> Arch. FIC, carton 7

<sup>2</sup> D'après le registre des ventes des domaines nationaux du district de Saint-Brieuc. On y apprend aussi que la maison fut adjugée au citoyen Jean Barnier pour le prix de 7660 francs. Arch. départementales des Côtes-du-Nord ; photocopie arch. FIC, Rome.

<sup>3</sup> On croyait alors que le noviciat de Saint-Brieuc s'était ouvert en 1817, et donc qu'à cette date le fondateur habitait déjà rue Notre-Dame.

<sup>4</sup> Lettre du 25 septembre 1917. En deux circonstances mémorables, Mgr André du Bois de la Villerabel fut le panégyriste remarquable du P. de la Mennais : à l'occasion de la translation de ses restes dans la chapelle de la Maison-Mère (Ploërmel, 6 août 1900) et de l'introduction de sa cause de béatification (St-Brieuc, 9 février 1912). Mgr de la Villerabel fut transféré d'Amiens à l'archevêché de Rouen en 1920.

"Comment ne me souviendrais-je pas de cette maison de la rue Notre-Dame que j'ai vu démolir<sup>1</sup>, après avoir lu sur les murailles des mansardes les graffitis des premiers postulants, parmi lesquels se trouvait l'un des trois braves garçons qu'en 1817 M. Tresvaux du Fraval, curé de la Roche-Derrien, plus tard chanoine de la métropole de Paris, lui envoya des bords du Jaudy, comme les prémices de son oeuvre d'éducation populaire."

A la différence d'Auray, on ne conserve des novices de Saint-Brieuc aucun souvenir relatif à l'affectation des locaux de la maison aux besoins de leur vie quotidienne. Le dortoir leur servait-il aussi de salle d'étude, comme à Auray ? Où se faisaient les exercices de piété, notamment ceux du matin ? Où les repas se prenaient-ils ? Autant de questions sans réponse<sup>2</sup>... Par contre, nous n'avons nul besoin de leurs confidences pour comprendre les grands avantages qu'ils tiraient d'une chapelle si proche du noviciat, en ce qui regarde la messe et d'autres exercices spirituels<sup>3</sup>. Et quel stimulant que le voisinage de ferventes religieuses avec lesquelles fut contractée une "union de prière" dont nous reparlerons !

### 3) Développement du noviciat de St-Brieuc (1819-1822)

En dehors de l'abbé Tresvaux, d'autres prêtres s'intéressent à l'oeuvre naissante de M. de la Mennais et lui recrutent des sujets. Yves Le Fichant, Allain Coursin et Jean-François Mindu ne tardent pas à les avoir pour compagnons. Le premier d'entre eux, Guillaume Simon, les suit de près, rue Notre-Dame, au coeur de l'été 1819, mais on ignore la date précise de son arrivée<sup>4</sup>. C'est une vocation tardive. Son âge, sa vertu en imposent à ses jeunes confrères. Fondateur d'école à Plouguernevel, dès 1820, il prête en outre son concours apprécié d'économiste au séminaire ouvert peu après dans la localité. La mort l'enlève prématurément dix ans plus tard.

---

<sup>1</sup> Elle a disparu lors de la construction de la nouvelle chapelle du couvent en 1889. La nef, déplacée de plusieurs mètres vers l'ouest, recouvre en partie l'emplacement du berceau de l'institut.

<sup>2</sup> H. RULON suppose que les choses se passaient comme à Auray : prière et méditation dans la chambre de M. de la Mennais, réfectoire dans sa salle à manger, étude dans le grenier-dortoir... C'est au moins vraisemblable ! *Petite histoire de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne en Bretagne, 1816-1830*, p. 25.

<sup>3</sup> Cette même chapelle des Dames du Refuge demeure liée aux origines de la congrégation des Filles de la Providence. On sait que, la nuit de Noël 1818, les trois fondatrices y récitèrent en commun un acte de donation d'elles-mêmes, préludant à leur consécration religieuse.

<sup>4</sup> F Adrien (Guillaume SIMON) (St-Adrien, C.-du-N., 26 janvier 1778, Plouguernevel, avril 1830) entre au noviciat en 1819, fonde l'école de Plouguernevel en 1820. Décédé en 1830, il ne laisse que des regrets tant dans la paroisse qu'au séminaire (Cf. *Études mennaisiennes*, n° 5, p. 64).

Les 1<sup>er</sup> et 15 septembre 1819, deux autres recrues, Florian Thébault<sup>1</sup> et Mathurin Tréhen<sup>2</sup> entrent aussi en formation et la prennent assez au sérieux pour être plus tard de bons serviteurs de la congrégation. Dans les mois qui suivent, on retrace la présence au noviciat de sujets sur lesquels on possède peu de renseignements<sup>3</sup> et dont aucun ne persévère, les frères Simon, Philippe (Biron), Guillaume (Boscher) et Dominique (Morlec).

Au soir de sa vie, le frère André Labousse, ancien d'Auray et l'un des trois fondateurs de l'école de Dinan en 1819, rédige quelques souvenirs de sa jeunesse religieuse<sup>4</sup> et note : "Le 8 mai 1820, je fus appelé à Saint-Brieuc par notre Père de la Mennais pour donner quelques petites leçons à sept ou huit jeunes gens qu'il avait réunis chez lui...". Ce groupe rassemblait donc la quasi-totalité des novices dont il vient d'être fait mention.

Le chanoine Le Sage n'ignore pas l'oeuvre qui s'ébauche dans la "vaste maison" de la rue Notre-Dame, pour "former une espèce de séminaire de frères du second ordre, destinés à l'instruction des campagnes. Cette idée conçue et réalisée par le curé d'Auray, fut goûtée par M. de la Mennais ; il a chez lui, précise le mémorialiste à la date de juin 1821, jusqu'à dix ou douze jeunes apôtres des pauvres (...), et j'admire de tout mon coeur ce zèle et ce courage à faire le bien<sup>5</sup>".

Trois mois plus tard, le 21 août 1821, M. de la Mennais écrit au ministre de l'Intérieur, Siméon<sup>6</sup> :

---

<sup>1</sup> F. Paulin (Florian THÉBAULT) (Morieux, C.-du-N., 5 avril 1803, Ploërmel, 26 février 1870) entre au noviciat le 1<sup>er</sup> septembre 1819, débute à Pordic en 1820, fonde l'école de Bréal-sous-Montfort en 1833, enseigne dans plusieurs autres établissements (Ç.-du-N. et I.-et-V.) ; directeur principal à la Guadeloupe (1846-1866). Cf. *Études mennaisiennes*, n° 9, p. 59.

<sup>2</sup> F Michel (Mathurin TRÉHEN) (Quintenic, C.-du-N., 17 septembre 1795, Guipry, I.-et-V., 20 décembre 1853) entre au noviciat le 15 septembre 1819. On lui doit la fondation des écoles de Gausson (1825) et de Guipry (1849). Cf. *Études mennaisiennes*, n° 5, p. 64.

<sup>3</sup> Rappelons que la première liste des F.I.C. n'est dressée que le 1<sup>er</sup> août 1822, par l'abbé Le Priol, Recteur de l'Académie de Rennes, et que le premier registre d'immatriculation de l'Institut n'est ouvert qu'en 1823. Les sujets sortis de la congrégation avant ces dates n'y figurent pas.

<sup>4</sup> Ce texte est postérieur à 1874. Une lettre écrite de Saint-Servan à l'abbé Houet, le 24 juin 1864, précise que M. de la Mennais "avait l'intention de placer presque tous ces novices après la retraite de septembre 1820" (Arch. FIC, Carton 80).

<sup>5</sup> *Mémoires sur les affaires ecclésiastiques du diocèse de St-Brieuc*, seconde partie, t. II, p. 50. Ouvrage inédit, copie certifiée conforme aux arch. FIC, Rome.

<sup>6</sup> Arch. FIC, carton 83. Siméon, successeur de Decazes comme ministre de l'Intérieur (février 1820 - 14 décembre 1821). De sa propre main, le ministre assure M. de la Mennais de toute sa bienveillance.



"J'ai formé chez moi, à Saint-Brieuc, un noviciat qui maintenant est composé de quatorze jeunes gens que j'élève à mes frais et, de son côté, M. Deshayes en élève d'autres. Si Votre Excellence daignait encourager nos efforts en nous faisant participer au secours de cinquante mille francs accordés par les Chambres pour les écoles primaires, nous pourrions en peu de temps consolider cette excellente oeuvre, dont je crois inutile de montrer ici l'importance."

L'année suivante, 12 septembre 1822, ce nombre a plus que doublé. M. de la Mennais ne peut que s'en réjouir, non toutefois sans faire remarquer à l'abbé Le Priol, recteur de l'académie de Rennes, les difficultés matérielles que cette croissance lui occasionne<sup>1</sup> :

"Au lieu d'une douzaine de novices que j'avais chez moi, j'en ai 30 : nous sommes les uns sur les autres et je suis forcé de retarder l'entrée de plusieurs sujets qui se présentent parce que je ne sais où les mettre. Il me tarde bien d'avoir les bâtiments du collège de Tréguier à ma disposition."

La maison de la rue Notre-Dame est surpeuplée, qu'à cela *ne* tienne ! Le fondateur n'est jamais à court de solutions et l'exécution suit de près la conception. Il imagine sans retard deux moyens de soulager son noviciat de Saint-Brieuc et, le 21 octobre 1822, il les expose à Mgr Mannay, évêque de Rennes. Au lieu de l'instituteur pour Retiers que souhaite le prélat, M. de la Mennais suggère l'ouverture d'un établissement de plusieurs Frères. Il en donne le motif<sup>2</sup> :

"Le grand intérêt de la congrégation est de multiplier les sujets. Or, quand ils sont deux, le frère de la seconde classe n'est qu'un simple novice ; pourvu qu'il soit capable d'enseigner le catéchisme, de montrer à lire et de tenir une classe, suivant notre méthode, cela suffit et le frère de première classe achève son instruction et le forme, sans qu'il m'en coûte."

Et voilà qui explique aussi que certains aspirants ne s'éternisent pas au noviciat, moins d'un an parfois... Le second moyen de soulager la maison de Saint-Brieuc est d'ouvrir d'autres centres de formation. M. de la Mennais y songe déjà et en informe Mgr Mannay dans la même lettre de 1822 :

"Jusqu'à présent, les novices ont demeuré chez moi ; sous certains rapports, ils y sont mieux qu'ailleurs ; néanmoins, ma maison étant trop petite pour qu'il soit possible d'en augmenter le

---

<sup>1</sup> Arch. Nat. F 17 12474.

<sup>2</sup> S. ROPARTZ, La vie et les oeuvres de Robert de la Mennais, Paris, Lecoffre, 1874, p. 374.

nombre, j'ai dû m'occuper de fonder des noviciats secondaires, où j'enverrai successivement les jeunes gens déjà éprouvés."

Nous comprenons ainsi son allusion précédente au collège de Tréguier dont il voudrait disposer. Pour sa part, l'abbé Le Priol appuie fortement cette demande : elle recevra satisfaction. Avec Tréguier, les villes de Quintin, Dinan et Fougères posséderont, aux côtés de l'école primaire, de tels noviciats secondaires. On y reviendra.

#### **4) Les directeurs du noviciat de Saint-Brieuc**

Lorsqu'il est présent, rue Notre-Dame, M. de la Mennais s'intéresse certainement de près à la vie du noviciat, qu'il s'agisse des études ou de la formation spirituelle. Dans quelle mesure et de quelle manière ? Il faut ici reconnaître l'absence d'informations. A la différence des novices d'Auray<sup>1</sup>, ceux de Saint-Brieuc n'ont rien laissé qui puisse satisfaire une légitime curiosité. Si le rôle précis du fondateur au milieu de ses novices nous échappe, nous devons au moins croire qu'il ne prive ses jeunes gens, ni d'exhortations publiques, ni d'entretiens particuliers... et que le groupe est conduit d'une main à la fois paternelle et ferme.

Mais M. de la Mennais n'est pas toujours auprès de ses novices. D'autres responsabilités lui incombent, prennent une partie notable de son temps et lui imposent d'assez fréquentes absences de Saint-Brieuc. De juin à novembre 1819, il est encore vicaire capitulaire. Quand il cesse de l'être, à l'arrivée de Mgr de la Romagère, c'est pour devenir, le 17 novembre 1819, vicaire général du nouvel évêque et le rester jusqu'en janvier 1821.

Les écoles de Frères déjà ouvertes réclament ses soins et souvent sa présence, tout comme le lancement de nouvelles fondations. Et comment pourrait-il négliger ses chères Filles de la Providence ? Elles ont besoin, pour s'affermir et se développer, de ses conseils et de son aide concrète. Ces obligations l'accaparent et réduisent le temps qu'il aimerait consacrer à ses novices. Il sent vite la nécessité d'un second pour l'aider dans sa tâche et le suppléer, tout au moins en partie, pendant ses absences.

On a tout lieu de croire qu'il utilisa d'abord le Frère Adrien Simon. Ce n'était encore qu'un novice, mais il avait 41 ans et des qualités qui lui conféraient une suffisante autorité morale sur ses jeunes confrères. Solution toute provisoire cependant. Le fondateur faisait alors construire deux classes primaires sur le terrain dont il disposait près de sa

---

<sup>1</sup> On doit aux novices d'Auray une centaine de pages de souvenirs et d'impressions sur la vie menée à la cure de M. Deshayes.

maison. Elles ouvrent dans les premiers mois de 1820. Le novice Adrien ne peut évidemment s'en charger. Fin décembre 1819 ou début janvier 1820, au vif regret du recteur de la paroisse, M. de la Mennais retire de Pordic le F Paul Guyot pour en faire, à la fois, le directeur du noviciat et de l'école primaire annexe<sup>1</sup>. Deux ans d'expérience réussie à Pordic étaient gages de succès à Saint-Brieuc !

Cette nomination permet au fondateur de prendre un peu de repos à la Chesnaie où Féli, assez mal en point, vient lui-même d'arriver. Les deux frères y sont ensemble du 3 au 20 janvier 1820<sup>2</sup>.

Les mutations de septembre 1820 modifient le personnel du noviciat. Désigné pour ouvrir l'école de Lamballe, le F Charles Brottier cède la direction de Dinan au F Paul... vivement contrarié par cette affectation : il eût préféré revenir à Pordic. Le Père de la Mennais doit le raisonner : "Comment, tu refuses d'aller à Dinan ? Mais sais-tu bien que la ville vient de mettre à notre disposition pour les classes une belle maison, l'ancien hospice des Incurables ? Tout est prêt, entends-tu ? et les Frères seront à leur ménage<sup>3</sup>". Perspective alléchante ! Mais Frère Paul veut davantage et pose une condition : "c'est d'emmener avec moi le Frère André : nous étions ensemble à Auray"<sup>4</sup>. Conciliant, le Père acquiesce, et c'est ainsi que le noviciat de Saint-Brieuc perd son premier directeur en titre et son plus jeune professeur.

Qui prend alors la barre au noviciat ? Les archives sont muettes sur ce point. Il nous faut attendre la statistique des écoles, Frères et élèves, dressée le 1<sup>er</sup> août 1822 par l'abbé Le Prio1<sup>5</sup>, pour apprendre que le F. Isidore<sup>6</sup> dirige à cette date le noviciat de Saint-Brieuc avec, comme adjoints, les Frères Emmanuel et Étienne<sup>7</sup>. Le F Isidore était-il déjà

---

<sup>1</sup> Cf. RULON, Op. cit. chap. VI, p. 270

<sup>2</sup> Louis LE GUILLOU, Op. cit. : lettres de Féli de la Mennais à Genoude, 23 décembre 1819 et 16 janvier 1820.

<sup>3</sup> Manuscrit du F. André Labousse, arch. FIC, carton 80

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> Voir plus haut, p. 8, note 34. Arch. FIC, carton 84.

<sup>6</sup> F. Isidore (Mathurin MAHEO) (Baden, Morb., 18 avril 1797) entre au noviciat d'Auray en 1819, obtient le brevet du 2<sup>e</sup> degré, dirige le noviciat de St-Brieuc, peut-être dès 1820, sûrement en 1822, fonde l'école et le noviciat secondaire de Tréguier en décembre 1822, prononce le voeu de 5 ans, le 15 août 1823, prend la direction de l'école de Guingamp à la rentrée suivante. Il sort de l'institut en 1825.

<sup>7</sup> F. Emmanuel (Pierre LAISNE) (Pordic, C.-du-N., 18 août 1805, Trans, 19 avril 1823), entre au noviciat de St-Brieuc le 9 août 1820, enseigne à Saint-Brieuc puis à Trans où il décède avant ses 18 ans.

F. Étienne (Jean MITAILLE) (Marzan, Morb., 1<sup>er</sup> mai 1803) entre au noviciat d'Auray en 1819, enseigne à St-Brieuc, Pordic et Quintin, sort de l'institut en 1833.

en fonction en septembre 1820 ? Impossible d'en avoir la certitude<sup>1</sup> !

Pour succéder au F Isidore, nommé à Tréguier en décembre 1822, le choix de M. de la Mennais se porte sur le F Ignace Le Roncé, titulaire de l'école de Montauban, depuis son ouverture en 1819<sup>2</sup>. Les "Souvenirs" du F. Stanislas Cochet<sup>3</sup> signalent cette mutation. Mais que penser de la formulation péjorative adoptée ? Elle laisse perplexe, aucun éclairage n'étant fourni : "(Le F Ignace) vint de Montauban pour diriger l'espèce de noviciat de Saint-Brieuc à la place du F. Isidore".

"L'espèce de noviciat" dont hérite le F. Ignace n'a plus l'effectif pléthorique dont le fondateur informait l'abbé Le Priol, au mois de septembre précédent : "J'ai 30 (novices) : nous sommes les uns sur les autres". Depuis, des sujets ont été mis à l'enseignement et douze autres transférés dans les deux "noviciats secondaires" que M. de la Mennais vient d'ouvrir : six à Tréguier en décembre 1822 et autant à Dinan le 16 janvier 1823.

Le registre matricule de la congrégation, inauguré en mars 1823, nous apprend ce qui reste alors d'aspirants au noviciat de Saint-Brieuc, sous la direction du F. Ignace, aidé des Frères Stanislas et JeanMarie<sup>4</sup> : exactement huit, les Frères Henry, Antoine, Eugène, Ange, Raphaël, Gabriel, Joseph et Louis-de-Gonzague. Cinq recrues nouvelles s'y ajoutent avant août 1823, date de la suppression du noviciat de Saint-Brieuc<sup>5</sup>, les Frères Corentin, Ollivier, Pierre-Marie, Benoît et Sébastien.

### **5) L'apport d'Auray au noviciat de Saint-Brieuc**

L'histoire des noviciats de M. de la Mennais - celui de Saint-Brieuc et les noviciats secondaires ouverts en 1822, 1823 et 1824 - met en pleine lumière l'extrême importance de l'aide qu'il reçut d'Auray.

Les trois directeurs qui se succèdent à Saint-Brieuc, les Frères Paul Guyot, Isidore Mahéo et Ignace Le Roncé sont des disciples de

---

<sup>1</sup> Cf. RULON, Op. cit., chap. IX, p. 367.

<sup>2</sup> Fondation du P. Deshayes ; première école de l'institut en Ille-et-Vilaine. Le F. Ignace la dirigea avec succès. L'abbé Coëdro, futur supérieur de la Société des Missionnaires due à Mgr Mannay en 1822, était alors curé de la paroisse. Le 8 novembre 1820, il prononça le sermon de circonstance à l'occasion de la première profession des Soeurs de Saint-Gildas (Chanoine Baudu).

<sup>3</sup> Arch. FIC, carton 80.

<sup>4</sup> Autres informations sur ces trois Frères dans la première partie de cet article.

<sup>5</sup> Et non en juillet, comme l'écrivait LAVEILLE, I, 367 et CROSNIER, II, 164. Le noviciat d'Auray avait été lui-même supprimé en août 1822. Les postulants et novices qui s'y trouvaient encore furent dirigés sur Saint-Brieuc.

M. Deshayes. Les noviciats de Tréguier et de Dinan débutent sous la direction des Frères Isidore et Paul. En août 1823, le F Isidore cède ses fonctions au F Ambroise Le Haiget, venu d'Auray, lui aussi. Lorsque s'ouvrent, en janvier et en octobre 1824, les noviciats secondaires de Quintin et de Fougères, M. de la Mennais les confie aux Frères Laurent Haudry et Jean Le Mouroux, également formés à Auray.

Faut-il encore souligner que les établissements de Tréguier, Dinan, Quintin et Fougères comptent parmi les plus importants de la congrégation naissante et que le fondateur leur attribue, dans son plan, un rôle qui déborde largement le cadre local ? *L'Ami de la Religion* s'en fait l'écho<sup>1</sup>

"M. de la Mennais l'aîné fonde en ce moment trois noviciats : à Quintin, à Dinan et à Tréguier. Ces maisons placées à quinze ou seize lieues les unes des autres sont destinées non seulement à recevoir des novices, mais encore à servir de points d'appui aux écoles groupées autour d'elles, et à rendre plus faciles les communications entre les Frères."

En dehors des noviciats, d'autres sujets d'Auray ont été mis à la disposition de M. de la Mennais pour tenir des écoles. Il n'est donc pas étrange que des témoins aient pu croire que le vicaire général de Saint-Brieuc se contentait de gérer une sorte de filiale d'Auray, qu'il n'était que le continuateur d'une oeuvre créée par un autre, dans le diocèse voisin. C'est l'impression que laisse à MM. Latronne et Guairard, inspecteurs généraux de l'Université, une visite, rue Notre-Dame, en 1820<sup>2</sup> :

"Dans la maison même de M. de la Mennais, il y a une autre école<sup>3</sup> dirigée par les Frères d'Auray. Ces Frères qu'on appelle ainsi, parce qu'ils ont à Auray une maison centrale (...) où ils se forment à l'enseignement (...). C'est un rameau détaché d'un arbre assez fort, mais qui n'a point encore poussé de racines particulières et qui, en attendant, s'attache où il peut plutôt qu'où il veut."

Aux yeux de ces inspecteurs, il ne s'agirait donc que d'"une sorte de greffon"<sup>4</sup> encore privé d'autonomie. L'abbé Tresvaux lui-même, auquel M. de la Mennais devait ses premières recrues, souligne, en

---

<sup>1</sup> Numéro du 9 octobre 1822

<sup>2</sup> Rapport du 24 juin 1820, Arch. Nat. F 17 12474.

<sup>3</sup> En plus de celles des Frères de La Salle et de M. Rémond, instituteur mutuel.

<sup>4</sup> Cf. H. RULON, *Étude historique des débuts de la Congrégation des F.I.C. jusqu'à 1830*, Chap. VII, p. 283.

1839, l'antériorité évidente de l'oeuvre d'Auray par rapport à celle de Saint-Briec, et la dépendance de celle-ci vis-à-vis de la précédente<sup>1</sup>. Mgr de la Romagère partage cette façon de voir, affirmant en 1839 : "L'établissement (des Petits Frères), formé d'abord à Auray par

M. l'abbé Deshayes, est très utile à la société et à la Religion". S'inspire-t-il de l'ouvrage de l'abbé Tresvaux, paru en cette même année ? Peut-être !...

Mais les uns et les autres ignorent apparemment la visée première de M. Deshayes et l'orientation toute différente donnée à son oeuvre quand il s'associa à M. de la Mennais, le 6 juin 1819. En ce jour se fonde une véritable congrégation religieuse dont, à titre égal, les deux hommes de Dieu sont les fondateurs et les supérieurs<sup>2</sup>.

La chance de l'organisation nouvelle est d'avoir pu intégrer et utiliser, dès le départ, les sujets sortis du noviciat d'Auray. Ces sujets que M. Deshayes ne songe plus à placer sous la tutelle des Frères de La Salle, à la manière d'un tiers-ordre.

Dès l'année suivante, à la retraite de 1820, et comme leurs confrères de Saint-Briec, ils sont prêts à faire un accueil enthousiaste à la règle, au nom, à la devise que les fondateurs leur donnent, et une vingtaine d'entre eux émettront avec joie le voeu d'obéissance qui les situe dans l'état religieux. Pour M. Deshayes, ce début prometteur est le fruit et la récompense de l'oeuvre apostolique amorcée dans sa modeste cure d'Auray, près de cinq années auparavant.

## **6) 1821. Quitter St-Briec ?...**

### **Les incertitudes de M. de la Mennais**

Au tout début de 1821, MM. de la Mennais et Deshayes, cofondateurs et supérieurs de la congrégation bretonne des Frères de l'Instruction chrétienne, voient leur situation respective se modifier sensiblement.

Le 17 janvier, le curé d'Auray est élu Supérieur général des familles monfortaines, mais garde son autorité sur les "petits Frères" de Bretagne, bien que résidant en Vendée.

Le lendemain, 18 janvier, Mgr de la Romagère décide de se séparer de son vicaire général et l'en informe par lettre du 31 janvier. Une note ajoutée à la copie que garde l'évêché spécifie : "Je lui conservai tous les pouvoirs relatifs à la confession et lui confiai spécialement le soin et administration des petites écoles dont il s'était occupé très utilement".

---

<sup>1</sup> L'Église de Bretagne, p. 633-634.

<sup>2</sup> Cf. Paul CUEFF, Études mennaisiennes, n° 5, 1990, conclusion, p. 68-70.

Le départ de M. Deshayes pour Saint-Laurent-sur-Sèvre prive le noviciat d'Auray de son supérieur vénéré. Les quelques sujets qu'on y laisse après la retraite et la séparation de mai 1821 sont confiés à M. Robic, nouveau curé depuis le 5 avril 1821, et au F Ambroise Le Haiget, directeur.

Qu'en advient-il, à la même époque, du noviciat de Saint-Brieuc ? Perd-il également son supérieur ? Démis de ses fonctions de vicaire général, en froid avec son évêque dont le comportement et les premières mesures administratives soulèvent de vives critiques, peu soucieux qu'on le soupçonne d'encourager la cabale, M. de la Mennais est en position délicate. Aussi songe-t-il un moment à s'éloigner du diocèse. Déjà, le 21 décembre 1820, tirant la conséquence de sa collaboration difficile avec l'évêque, il lui avait écrit :

"J'ai consenti à rester dans le diocèse jusqu'à ce que nous eussions fixé de concert le moment de mon départ. Les motifs qui me portèrent à prendre cette résolution n'ayant pas moins de force aujourd'hui, je ne puis non plus vous dire autre chose, si ce n'est que je ne m'en départirai pas."

En écho, de Saint-Brieuc, le 5 janvier 1821, Féli mande à StVictor<sup>1</sup> :

"Il paraît certain que mon frère va être obligé de quitter St-Brieuc. L'évêque ne peut le souffrir ; il étouffe de jalousie..."

On le sait, Féli n'était pas homme à faire dans la nuance !

Quoi qu'il en soit, remplacé dans sa tâche à l'évêché, ayant ainsi "retrouvé sa liberté", il est loisible à M. de la Mennais de donner suite à son projet d'éloignement du diocèse, de rejoindre Féli à Paris pour partager la vie de publiciste de son frère. En fait, il traverse alors une période d'incertitude que ne faisait pas prévoir la position tranchée de sa lettre à Mgr de la Romagère.

Le 8 mai 1821, à quelques jours de la seconde retraite commune d'Auray, il entretient M. Querret de ses hésitations<sup>2</sup> :

"Je crains que vous ne soyez fâché de mon long silence ; mais je vous prie de croire qu'il n'a d'autre cause que l'incertitude où je suis toujours sur mon sort à venir. D'un côté, Féli me presse vivement d'aller le rejoindre à Paris, où il paraît vouloir se fixer ; il me donne pour prendre ce parti d'excellentes raisons auxquelles il n'y a pas le plus petit mot à répliquer ; mais le courage me manque

---

<sup>1</sup> Depuis trois mois, Féli vivait avec son frère à Saint-Brieuc.

<sup>2</sup> Arch. FIC, Rome, carton 19, dossier A.

pour briser tant de liens, et des liens qui me sont si chers (...). J'attends avec patience, et j'attendrai le plus longtemps possible, car je ne dois pas me hâter de renverser, en m'en allant, un si grand nombre d'établissements utiles que la divine providence a élevés par mes mains."

Au nombre de ces "établissements", il y a l'institut des Filles de la Providence et la congrégation des Frères de Bretagne dont il supporte désormais, pratiquement seul, la charge entière. Sensible aux inconvénients d'un départ précipité, il renonce à s'éloigner, sauf à s'accorder deux mois de séjour à Paris, en juillet et août 1821, en partie pour fuir la cabale montée contre Mgr de la Romagère. Le noviciat de Saint-Brieuc le garde jusqu'au 22 novembre 1822, date de son départ pour la Grande Aumônerie, toutes mesures étant prises en vue d'assurer la bonne marche de ses deux instituts enseignants dont il conserve la direction.



## II - LES NOUVELLES ÉCOLES DE M. DE LA MENNAIS

Pour éclairer l'histoire de la fondation des premières écoles de M. de la Mennais, on s'appuie d'abord sur son propre témoignage. Le 11 décembre 1839, retraçant à grands traits l'origine de ses établissements, il écrivait au ministre de l'Instruction publique, Villemain :

"Nos premières écoles chrétiennes furent établies à Saint-Brieuc en 1818 : j'y réunis bientôt 1500 enfants. Ils nous venaient de tous côtés ; mais peu après, je fis comme une ceinture d'écoles particulières autour du chef-lieu ; et alors la plupart des enfants abandonnèrent l'école de la ville pour fréquenter celle de leurs paroisses. Ces écoles sont aujourd'hui florissantes."<sup>1</sup>

Cette déclaration doit être comprise à la lumière d'autres documents qui permettent de l'interpréter. En réalité, écrit **H. Rulon**, elle "présente les événements à l'échelle du département" et constitue une vue d'ensemble : la "ceinture d'écoles autour du chef-lieu" doit s'entendre de celles que M. de la Mennais a fondées dans les Côtes-du-Nord et qui ont effectivement retenu des élèves que leurs parents auraient songé à envoyer au centre du département.

La seule école ouverte par le fondateur dans les environs immédiats de Saint-Brieuc est celle de Plérin et si la lettre à Villemain compte "1500 élèves réunis à Saint-Brieuc"<sup>2</sup>, une autre lettre de M. de la Mennais, adressée au ministre de l'époque en avril 1821, mentionne également : "plus de 1500 enfants" répartis dans les huit écoles du diocèse<sup>3</sup>. Précisément, à cette date, sont déjà fondés les établissements de Pordic, Dinan, St-Brieuc, Plérin, Lamballe, Guingamp, Plouguernevel et Plouha.

### 1) Suite de la bataille mutuelle dans les Côtes-du-Nord

On l'a dit précédemment<sup>4</sup>, c'est la menace que constituait aux yeux de M. de la Mennais le développement de l'enseignement mutuel, appuyé fortement par le nouveau préfet, M. de Saint-Aignan, au chef-lieu même ou dans les principales villes du département, qui "accule le vicaire capitulaire à la riposte" et provoque la création du noviciat dans sa propre maison.

---

<sup>1</sup> Copie, registre n° 2, p. 266, Arch. FIC.

<sup>2</sup> L'effectif maximum des élèves des Frères à Saint-Brieuc (grands et petits réunis) a été de 532. H. RULON, Op. cit., p. 295, n° 2.

<sup>3</sup> Minute autographe ; arch. FIC, 83-1.

<sup>4</sup> Études mennaisiennes, n° 5, p. 54.

M. Rémond, l'instituteur mutuel de Saint-Brieuc, formait en effet dans son établissement des maîtres pour d'autres villes et des écoles mutuelles s'ouvrirent en 1819: à Lamballe, le 2 avril, à Guingamp, le 12 mai, à Paimpol, le 1er juin, à Pontrieux, le 1er septembre et au chef-lieu même, pour les filles, successivement en avril et en août.

L'opposition manifestée par M. de la Mennais à la nouvelle méthode jetait l'alarme jusqu'à Paris chez les partisans de celle-ci, car un journal d'opposition, le *Courrier*, accuse le vicaire capitulaire d'avoir désavoué des prêtres qui patronnaient l'enseignement mutuel. *L'Ami de la Religion* publie sa réponse :

"Je déclare que ce fait est absolument faux : aucun curé du diocèse n'a été tenté d'en établir. Celle qui existe depuis quelques mois au chef-lieu suffirait pour ôter toute envie pareille à quiconque s'intéresse à la religion et aux mœurs."<sup>1</sup>

Cette riposte provoque, à Saint-Brieuc même, un "certificat" de 205 pères de familles attestant "que, depuis que les enfants sont confiés aux soins de M. Rémond, nous apercevons en eux plus de docilité et d'amour pour l'étude... et que nous ne pouvions désirer un instituteur plus capable de leur inspirer les sentiments de la morale et de la religion".

Bien plus, la Société pour le Développement de l'Enseignement mutuel de Paris provoque la création, à Saint-Brieuc, d'un groupe local, constitué en société régulière le 14 août 1819, avec le préfet pour président. Une commission est élue avec mission "d'exercer une surveillance active sur les écoles d'enseignement mutuel, de les protéger et de les défendre". On loue l'action de M. Rémond et l'on proclame que "les enfants recevaient dans son école une éducation vraiment chrétienne et que tout y tendait à leur inspirer les vrais principes de la morale et de la Religion". Pour que nul n'en ignore, la société vote à l'unanimité l'impression du procès verbal de la séance<sup>2</sup>.

Le 25 août suivant, la Société locale organise une grande cérémonie de distribution des prix (trois Évangiles, envoyés par la Société-mère de Paris) aux élèves méritants, en présence d'un parterre de personnages officiels. M. de la Mennais n'y parut pas, étant à ce moment-là absent de Saint-Brieuc, mais il en put lire le compte-rendu imprimé.

---

<sup>1</sup> Numéro du 27 juin 1819.

<sup>2</sup> Faisaient partie de cette commission l'avocat Bienvenue et, avec le titre de vice-président de la Société, M. Chaplain, père de Fanny Chaplain, l'une des trois premières Filles de la Providence. Séance du 14 août 1819, Arch. dép. de St-Brieuc.

Sa réponse est la brochure : *De l'Enseignement mutuel*, le seul ouvrage qu'il ait publié sous sa signature ; il y exprime avec vivacité son sentiment sur ce mode d'enseignement et les motifs de son opposition, essentiellement d'ordre éducatif et religieux. Il s'attira immédiatement, de la part de l'avocat Bienvenue<sup>1</sup>, une riposte habile et vigoureuse, que le préfet appréciait en ces termes :

"Elle renferme une réfutation complète des arguments de

M. de la Mennais. Le ton en est discret, les convenances y sont respectées ; néanmoins elle ne manque pas de mordant ; plus d'un trait lancé par M. le vicaire général est habilement retourné contre lui. On pourrait penser qu'il ne s'en relèvera pas. "<sup>2</sup>

Plus grave encore, la commission de surveillance pour l'enseignement mutuel obtient de la municipalité de Saint-Brieuc la construction d'une grande salle pouvant contenir 400 élèves. C'était une vraie menace pour l'école des Frères, très à l'étroit dans leur maison de la rue Vicairie où l'on avait dû installer deux nouvelles classes dans le grenier, en 1819, afin d'accueillir en tout 381 élèves.

M. de la Mennais cependant ne désarme pas : il prononce sur le thème de l'éducation chrétienne un sermon qui fait grand bruit, au point d'être évoqué malignement dans les colonnes du *Constitutionnel*<sup>3</sup> ; surtout, il entreprend de construire des classes supplémentaires chez lui, rue Notre-Dame, pour former une annexe de l'école des Frères.

## 2) Les nouvelles écoles<sup>4</sup>

1820 : l'école annexe de Saint-Brieuc

Le rôle de suppléance de la nouvelle école est clairement indiqué par le chanoine Le Sage dans un passage de ses *Mémoires*, daté de 1821, où il parle des "petits Frères" que M. de la Mennais a hébergés : "Ces jeunes apôtres des pauvres y font école à ceux que le manque de place ne permet pas aux Grands Frères de recevoir"<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> BIENVENUE, Réponse à l'écrit de M. Robert de la Mennais, vicaire général de Saint-Brieuc, sur l'enseignement mutuel, Saint-Brieuc, chez Le Monnier, libraire, 1819

<sup>2</sup> Arch. Nat. F 17 11778, lettre du 2 novembre 1819.

<sup>3</sup> Le P. de la Mennais lui-même a copié l'article.

<sup>4</sup> En présentant ici la fondation des premières écoles ouvertes grâce aux novices sortis de Saint-Brieuc, on n'oublie pas que les établissements de Pordic (1818) et Dinan (1819), confiés à des Frères d'Auray, doivent aussi leur existence à l'initiative de l'abbé Jean-Marie de la Mennais (Cf. Etudes mennaisiennes, n° 9, p. 35 et 45).

<sup>5</sup> LE SAGE, Op. cit, copie Arch. FIC, II, p. 50.

Il n'est pas aisé de distinguer les effectifs de l'école proprement dite et ceux de son annexe car les états portent les nombres suivants : 1820 : 500 élèves ; 1821: 357 ; 1822: 532 ; 1823 : 281 ; les effectifs sont tantôt groupés dans le même total, tantôt distincts. Ainsi, en 1823, on indique : "Ecole de M. de la Mennais : 281 + 120 = 401, dont 50 étrangers<sup>1</sup>". Les 281 élèves sont ceux de la rue Vicairie ; les 120 autres, ceux de la rue Notre-Dame. Une note signale qu'"il y a encore au moins par an 120 enfants de plus, qui passent dans l'école et qui n'y restent que pendant quelques mois". Ceci explique l'effectif de 532 élèves porté en 1822.

On a dit plus haut que M. de la Mennais, pour diriger à la fois le noviciat et l'école de la rue Notre-Dame, retira de Pordic le F Paul Guyot, au plus tard en janvier 1820 ; celui-ci y trouva le F. André, chargé de la deuxième classe. Ces deux Frères quittent Saint-Brieuc pour Dinan à la fin de l'année scolaire. Le nouveau directeur est le F. Isidore Mahéo, assisté des FE Emmanuel et Etienne. Il se trouve encore à Saint-Brieuc le 22 novembre 1822, quand l'abbé de la Mennais part pour prendre ses fonctions à la Grande Aumônerie. L'école compte alors trois classes, avec 220 élèves. Le F. Ignace Le Roncé<sup>2</sup>, venu de Montauban-de-Bretagne, lui succède à partir de cette date. Le F. Stanislas Cochet<sup>3</sup>, est chargé de la première classe.

Dès le mois de mai 1820, M. de la Mennais disposait à Saint-Brieuc de trois écoles de garçons<sup>4</sup> : il avait gagné de vitesse les partisans de l'école mutuelle qui ne purent inaugurer leur nouvelle salle que le 20 décembre 1820. Construite pour 400 élèves, elle ne dépassa jamais le nombre de 170. En effet, le lendemain du jour où la nouvelle salle était mise à la disposition de M. Rémond, "la Contre-Révolution entrait dans les conseils du gouvernement dans la personne de Villèle et de Corbière"<sup>5</sup>, selon l'expression de l'historien Vaulabelle<sup>6</sup>. Avec la chute de Descazes, l'enseignement mutuel perdait un protecteur influent. A Saint-Brieuc, en août 1821, on réduisit du tiers la subvention aux écoles mutuelles ; l'année suivante, elle fut supprimée et le conseil municipal transféra aux Frères, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1823, la grande salle solennellement inaugurée en 1820: la Société de Protection de l'enseignement mutuel ne fut même pas autorisée à retirer son mobilier !

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire venant de paroisses voisines.

<sup>2</sup> Cf. Études mennaisiennes, n° 9, p. 17, note 2.

<sup>3</sup> Cf. Études mennaisiennes, n° 9, p. 12.

<sup>4</sup> Y compris celle de Plérin, dont il est question ci-après.

<sup>5</sup> Ce dernier, ministre de l'Instruction publique, était de Rennes et connaissait bien la situation bretonne dans le domaine scolaire.

<sup>6</sup> VAULABELLE, Histoire de la Restauration, VI, p. 239.

Dans ces conditions, l'école annexe de la rue Notre-Dame n'avait plus de raison d'être. Elle fut supprimée aux vacances de 1823<sup>1</sup>, mais son rôle dans la bataille mutuelle de Saint-Brieuc avait été décisif.

### *Mai 1820 : l'école de Plérin*

L'ouverture de cet établissement, à deux kilomètres de Saint-Brieuc, permet d'accueillir une partie de ces élèves étrangers qu'absorbent difficilement l'école des Frères et son annexe à Saint-Brieuc. Elle gêne également le développement de l'école mutuelle, mais sa création répond d'abord à des nécessités locales.

On lit en effet dans le cahier de paroisse qu'à son arrivée, en 1818,

M. Guillet, le nouveau recteur, trouva trois écoles établies à Plérin, toutes trois tenues par d'anciens militaires et laissant à désirer. Lorsqu'en 1819, M. de la Mennais éleva un noviciat de Frères, le recteur pensa bientôt à se trouver un maître d'école de cette maison pour Plérin<sup>2</sup>.

Maire et recteur tombent d'accord pour préparer l'arrivée du nouvel instituteur : ils font "ouvrir trois croisées dans une sorte d'écurie du presbytère<sup>3</sup> pour la convertir en classe. On y fait les enduits nécessaires, on installe les bancs et les tables"<sup>4</sup>. Le maire propose de verser au Frère, comme indemnité de logement, les 40 F alloués aux maîtres d'école du bourg et les 150 F du secrétaire de mairie, à charge pour lui de tenir les registres civils. Il promettait en outre d'intervenir au conseil municipal pour faire voter au budget une somme proportionnée aux frais d'établissement de l'école.

En avril 1820, arrive le F. Simon<sup>5</sup> qui ouvre la classe après l'Ascension (15 mai) avec un bon nombre d'enfants. Au F Simon succède le F Michel<sup>6</sup>, au sujet duquel un rapport d'inspection porte l'appréciation suivante : "D'une capacité médiocre, mais il enseigne bien et tient parfaitement les enfants. C'est un homme excellent, plein de modestie et de bonne volonté".

---

<sup>1</sup> On a sur ce point le témoignage du F Stanislas Cochet : "Nos classes devant cesser aux vacances de 1823, nous envoyions de temps en temps nos élèves, par grandes bandes de 20 et de 30 à la fois, chez les Frères des Ecoles Chrétiennes". Arch. FIC.

<sup>2</sup> Arch. paroissiales, Plérin.

<sup>3</sup> Les Annales de l'école parlent d'une "buanderie".

<sup>4</sup> Cahier de paroisse de Plérin. Copie arch. FIC.

<sup>5</sup> Cf. Études mennaisiennes, n° 5, p. 64, note 1.

<sup>6</sup> Cf. ci-dessus, p. 8, note.

L'école compte 110 élèves en 1822, 120 en 1825. Cette année-là, le conseil municipal vote 200 F par an pour contribuer aux frais et décide que les enfants riches paieraient une rétribution mensuelle.

"Le Frère ayant eu son changement, on est resté quelque temps sans école", note encore le recteur dans le cahier de paroisse. Mais il est vraisemblable que des problèmes matériels soient à l'origine de cette interruption, survenue en 1827 et que signale aussi un état de l'année 1828 : "L'école a été suspendue l'an dernier, mais on est dans l'intention de la rétablir, vu les précieux avantages qu'elle procurait à la jeunesse et la consolation qu'elle donnait aux parents". Elle fut alors installée dans une vieille "galerie"<sup>1</sup> du presbytère récemment aménagée.

Enfin, la classe étant prête, quelques difficultés surgirent pour obtenir un Frère car le maire ne voulait plus accorder de soutien pour l'école. Le recteur dut prendre à son compte les 3847 francs dépensés pour l'aménagement et subvenir lui-même à l'entretien du maître. D'un autre côté, les habitants de Plérin se montraient très hostiles à toute rétribution.

Le F Jérôme est nommé directeur en 1827 et on a un écho de toutes les difficultés rencontrées dans cette lettre que lui écrit M. de la Mennais : "Il est à propos d'obtenir, avant d'entrer dans votre nouvelle classe, des tables et un siège. Faites pour cela ce que vous pourrez !"<sup>2</sup>. Un état du 4 avril 1828 recense 110 élèves dans l'unique classe.

Le registre du personnel indique la présence, en 1829, du F Chrysostome, qui dut rentrer à Ploërmel pour raison de santé et fut remplacé par le F. Romain. Plusieurs autres Frères se succèdent jusqu'en 1838. "Enfin, écrit le recteur, dans une lettre où il évoque l'histoire de l'école, vint le bon, le sage et pieux F Bruno"<sup>3</sup>.

### *Septembre 1820 : l'école de Lamballe*

Non content de lutter contre l'enseignement mutuel au chef-lieu du département, M. de la Mennais tente de le poursuivre dans les villes où il s'était installé. Mais il ne pouvait opposer immédiatement école à école, comme à Saint-Brieuc, car il manquait de maîtres : le noviciat d'Auray avait été épuisé par l'envoi en quelques mois de cinq Frères, et le sien venait d'ouvrir, en 1819. De plus, les exigences administratives, brevet et autorisation freinaient son action : la première lui imposait

---

<sup>1</sup> Le mot désigne ici un hangar

<sup>2</sup> Lettre du 20 novembre 1827. Arch. FIC . Pour frère Jérôme (Louis Hamon), cf ci-après, p 37

<sup>3</sup> Lettre du recteur, M. Guillet à M. de la Mennais, 1850, Arch FIC. Le F. Bruno enseigne à Plérin de 1838 à 1847.

un délai, afin de rendre les novices aptes à réussir l'examen ; la seconde soumettait toute ouverture d'école à l'agrément du Recteur d'Académie. Mais le fondateur manifeste bien, en cette occasion, les traits de caractère que lui reconnaît le chanoine Le Sage :

"M. de la Mennais est (...) très propre aux affaires, qu'il traite un peu à la Bonaparte, allant toujours de l'avant et d'un air de confiance à déconcerter ses adversaires. Il ne sait ce que c'est que de reculer. S'offre-t-il un obstacle insurmontable ? Il s'arrête seulement pour changer de route et finit toujours par arriver (...). Il tranche sans façon les affaires quand il ne peut en sortir autrement. On le taxe de ne rien faire que par coups de force.<sup>1</sup> "

C'est le cas, on le sait, à Dinan où, avec trois Frères d'Auray, il a ouvert une école sans autorisation, prévenant ainsi l'installation d'un établissement mutuel. Il soutient également le curé de Pontrieux qui, pour gêner l'école mutuelle de sa ville, a favorisé l'installation d'un pensionnat par son ancien instituteur, le Sieur Mauffray, à Quemper Guézennec, village situé à 4 km de Pontrieux.

Une brèche s'ouvrait ainsi dans le monopole de l'Université. Précisément, la Cour de Rennes venait de relaxer, pour la seconde fois, en octobre 1819, un instituteur qui tenait une école sans autorisation : le Sieur Belloir. L'inspecteur Delamarre écrit au Recteur d'Académie :

"Vous avez entendu M. le préfet des Côtes-du-Nord vous dire que M. l'abbé de la Mennais lui avait positivement déclaré qu'instruit de la jurisprudence de la Cour de Rennes, il maintiendrait cette école formée sous ses auspices, malgré tous les refus qu'on pourrait faire de l'autoriser.<sup>2</sup> "

A Lamballe, le directeur de l'école mutuelle était un Sieur Mariette, l'homme le plus propre à gagner les gens à la nouvelle méthode : tout le monde, en effet, rendait hommage à ses qualités professionnelles et à ses principes religieux.

Mais le soutien même qu'il recevait d'un certain nombre de partisans provoqua la défiance du clergé et d'une partie de la population : "Il est fâcheux pour l'enseignement mutuel, écrit le maire au préfet, que l'opposition libérale s'en soit déclarée le champion". De fait, l'école tenue par le Sieur Mariette ne réunit jamais plus de soixante à quatre-vingts élèves. Il restait donc beaucoup à faire, dans une ville où l'état de l'instruction, de l'aveu même du maire, était particulièrement navrant :

---

<sup>1</sup> Op. cit., Arch. dioc. de St-Brieuc, copie Arch. FIC, II, p. 168.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'école de Dinan. Lettre d'oct. 1819, Arch. Nat. F. 17 10213

"Il est impossible de se faire une juste idée de l'ignorance des basses classes, depuis que personne ne s'occupe plus du peuple. Beaucoup de mères de famille sont dans l'impossibilité d'annoncer un Dieu à leurs enfants qu'elles abandonnent presque nus sur la rue à la commisération du public.<sup>1</sup> "

Le curé, l'abbé Le Jolly, s'en inquiétait également. Il lance donc un appel à M. de la Mennais. Avec le soutien de personnes charitables, une maison, très petite, est louée au centre de la ville pour servir d'école et les Frères Charles et Philippe<sup>2</sup> ouvrent les classes en septembre 1820. Le premier possédait un brevet du 2<sup>e</sup> degré, l'autre un brevet du 3<sup>e</sup> degré, demandés par M. de la Mennais au Recteur d'Académie.

La petite maison d'école n'abritait que les deux salles de classe : les Frères prenaient pension au presbytère. Un saint prêtre, aumônier de l'hospice, l'abbé Sorgniard, fut leur bienfaiteur : il avait assumé en grande partie les frais de la fondation : il leur donnait aussi des leçons pour compléter leur formation du noviciat.

Toutefois, dès janvier 1821, soit quelques mois après l'ouverture de l'école, le conseil municipal vote une subvention qui fut renouvelée jusqu'en 1824, date à laquelle l'école devint communale, avec ces considérants :

"Les Frères de l'école chrétienne établis dans cette ville donnent l'éducation gratuite à un grand nombre d'enfants indigents qu'ils retirent par ce moyen des rues et enlèvent à l'oisiveté. Le Conseil municipal, en reconnaissance du bien que font ces instituteurs, leur accorde une subvention de 400 F.<sup>3</sup> "

Le F. Charles, atteint d'un cancer, mourut prématurément le 14 mars 1824. Le P. de la Mennais fit son éloge funèbre au cours de la retraite de cette année-là :

"Notre bon F. Charles fut un des premiers Frères et comme le fondateur de la congrégation. Nul autre n'a été exposé à des épreuves si rudes et cependant son attachement pour la congrégation et ses devoirs fut toujours le même."<sup>4</sup> Pendant sa maladie, le

---

<sup>1</sup> Lettre du maire au préfet, 1<sup>er</sup> octobre 1819. Arch. dép. de St-Brieuc.

<sup>2</sup> F Charles BROTTIER (1795-1824). Cf. Études mennaisiennes, n°9, p. 33. F Philippe (François Baptiste BIRON) (Saint-Brieuc, 27 janvier 1803), entre au noviciat de M. de la Mennais en 1819. Il est placé à Lamballe (septembre 1820), plus tard à Montauban-de-Bretagne, puis à Gennevilliers. Il quitte l'Institut en 1827.

<sup>3</sup> Délibération du 29 janvier 1821, Arch. municip.

<sup>4</sup> Sermons, VII, Arch. FIC.



F Charles fut remplacé par le F Corentin<sup>1</sup>. En 1824, le F. Marcel (Deschamps) lui succède<sup>2</sup>.

Dans cette maison trop petite qui abritait des classes surpeuplées, la santé du maître et des enfants était en danger : "Suivez exactement le conseil du médecin de vous promener tous les jours, écrit M. de la Mennais au F Marcel : vos classes sont si malsaines qu'il est indispensable de prendre le grand air après y avoir passé quelques temps".<sup>3</sup>

Cependant, l'école mutuelle allait disparaître, faute d'élèves. Le conseil municipal décida donc sa suppression, en même temps qu'il envisageait une nouvelle organisation de l'enseignement à Lamballe. Le 13 mai 1824, l'un des membres exposait le problème en ces termes :

"Cette ville réunit deux écoles primaires ; elles se nuisent réciproquement et ne procurent pas le degré d'instruction dont la ville a besoin. Il est important de les réunir en une seule, sous la direction d'un ecclésiastique qui serait chargé d'enseigner les principes de la langue latine et qui aurait sous lui trois Frères de la Doctrine chrétienne, dont un enseignerait le dessin linéaire. Le moment est favorable à ce projet : la location de l'ancien couvent des Augustins, que l'on destine à l'établissement projeté, est disposé à céder son bail. M. Le Jolly, curé, veut bien se charger des réparations, sauf de celles de la couverture, qui serait au compte de la ville"<sup>4</sup>.

Le conseil règle ensuite le montant des rétributions des élèves : les élèves aisés paieront un franc par mois, les indigents seront reçus gratuitement. La rétribution des latinistes sera de trois francs. L'ecclésiastique et les trois Frères recevront mille francs par an. Ce projet se réalise : "L'école (mutuelle), écrit le maire, a été supprimée le 15 juin dernier, attendu qu'elle n'avait plus qu'un très petit nombre d'élèves depuis qu'il existait dans cette ville des Frères de la Doctrine chrétienne"<sup>5</sup>. L'abbé de la Mennais note simplement : "L'école, trop à l'étroit dans les locaux loués à l'origine, fut transférée dans la communauté des Augustins"<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> F Corentin (Joseph LE GUEN), né à Saint-Nic (Finistère) le 20 octobre 1895. Entre au noviciat de Saint-Brieuc en 1823 et enseigne à Tréguier, puis à Lamballe. Admis au séminaire en 1824.

<sup>2</sup> F Marcel (Pierre DESCHAMPS), né à Mégrit (Côtes-du-Nord) le 26 juillet 1895, entré au noviciat de Saint-Brieuc le 10 août 1822, puis à celui de Dinan jusqu'en 1824. Il quitte Lamballe pour Combourg en 1825. Décédé en 1869.

<sup>3</sup> Lettre du 9 juin 1824, Arch. FIC.

<sup>4</sup> Arch. munic. de Lamballe.

<sup>5</sup> Lettre au préfet, 18 août 1824. Arch. dép. de St-Brieuc.

<sup>6</sup> Indication marginale, sur un état daté de 1825.

Le préfet donna son autorisation, le 21 juillet 1824: "Rien ne s'oppose à prendre à bail l'ancien couvent des Augustins pour y placer l'école primaire. Mais, ajoutait-il, pour qu'elle fonctionne sous la forme projetée, il faut l'autorisation du Grand Maître de l'Université"<sup>1</sup>.

La rentrée de 1824 se fit donc dans le local et sous la forme prévue, comme l'annonce le maire au préfet, le 28 décembre 1824: "Depuis six mois, nous avons un établissement d'instruction primaire (...). L'éducation est confiée aux Frères, sous la surveillance du clergé qui y enseigne les éléments de la langue latine"<sup>2</sup>.

Mais, deux ans plus tard, la tranquillité de l'école est troublée : sur dénonciation, le Recteur d'Académie écrit à l'abbé Cosson, régent de latin, de "renvoyer la quarantaine de latinistes qu'il groupe, parce qu'il n'a ni discipline, ni autorisation"<sup>3</sup>.

Cependant, l'autorité universitaire répugnait à sévir et la situation fut régularisée : un diplôme de maître de pension fut accordé à l'abbé Le Rouillé, curé de Lamballe, bachelier<sup>4</sup>.

Un an plus tard, lors de la discussion du budget, le Conseil reconnaît et sanctionne les efforts accomplis :

"Considérant que les régents du collège et les Frères de l'école chrétienne ne sont pas suffisamment rétribués et désirant exciter de plus en plus le zèle qu'ils mettent à instruire la jeunesse, le Conseil est unanimement d'avis de leur allouer une somme de 1300 F au lieu de 1000 F".

A la session d'août de la même année, le maire ajoute que "les Inspecteurs généraux avaient été extrêmement satisfaits de la bonne tenue de ces deux établissements et avaient donné des éloges aux professeurs sur la force des écoliers"<sup>5</sup>.

Mais les états de situation de l'école, pour les années 1827 et 1828, indiquent respectivement deux Frères, 140 élèves ; deux Frères, 160 élèves. Il n'y eut donc pas de maître de dessin linéaire, comme l'avait demandé le conseil municipal. Après la révolution de 1830, les Libéraux de Lamballe ne manquèrent pas de s'en souvenir lors de leur offensive contre l'école congréganiste.

---

<sup>1</sup> Arch. dép. de St-Brieuc.

<sup>2</sup> Id.

<sup>3</sup> Lettre du 2 mai 1826, Arch. dép. de St-Brieuc

<sup>4</sup> Registre de correspondance du Recteur d'Académie, n° 39, Arch. dép. de St-Brieuc.

<sup>5</sup> Comptes rendus du conseil municipal, mai et août 1827, arch. municip.

### *Septembre 1820 : l'école de Guingamp*

Une école mutuelle était ouverte à Guingamp depuis 1819<sup>1</sup> et le curé Le Guyader avait aussitôt demandé à M. de la Mennais "des armes" pour la combattre. Ces armes furent les Frères Yves et Allain<sup>2</sup>, que le fondateur conduisit lui-même, au commencement de septembre 1820, sur leur champ d'apostolat, après un noviciat de quatorze mois.

Les annales de l'école, rédigées en 1854 par le F Victor, qui fut directeur de 1825 à 1861, retracent ainsi l'histoire des origines :

"Guingamp était tombé dans une grande apathie religieuse.

M. Le Guyader, curé, pensa qu'une mission était l'unique moyen de réveiller la foi du peuple. La Mission commença le 15 août 1820 et elle régénéra l'esprit de la population : l'école chrétienne fut le fruit et le souvenir de cette mission (...). Dans un sermon qu'il fit sur l'instruction religieuse, le Fondateur présenta ses deux Frères aux habitants leur disant que "les Ignorantins qu'il leur avait amenés, apprendraient aux enfants, dans leur docte ignorance, l'admirable secret d'être de bons chrétiens et de bons citoyens." Puis, avec cet accent pathétique qu'il savait prendre, il les confia à la population parce qu'ils arrivaient au milieu d'elle sans aucune ressource assurée. Une souscription s'ouvrit immédiatement, à laquelle participa toute la ville. On recueillit quatre à cinq mille francs, somme qui couvrit les frais de fondation, permit d'acheter les tables, bancs et meubles indispensables et pourvut aux autres dépenses d'installation : pension de l'année, location de deux chambres pour tenir les classes (...). Ces chambres étaient situées au 2<sup>e</sup> étage d'une maison, rue de la Pompe et servaient alternativement de classes le jour et de dortoir la nuit, car le presbytère était trop petit pour recevoir les deux Frères à coucher : il n'y prenaient que leur repas."<sup>3</sup>

M. de la Mennais nous a laissé un récit de l'arrivée des Frères à Guingamp, en même temps qu'il trace un portrait du F Yves, à l'occasion de l'oraison funèbre de celui-ci :

---

<sup>1</sup> Dans cette ville importante, ancienne cité fortifiée des Penthièvre, qui compte 5000 habitants en 1820, la situation scolaire était la suivante "trois instituteurs privés ayant 10, 40, 40 élèves ; l'instituteur mutuel reçoit 800 F de la commune et a 125 écoliers". Etat du 12 septembre 1820, Arch. nat. F. 17 10389.

<sup>2</sup> F. Yves (Yves LE FICHANT) (Pommerit-Jaudy (C.-du-N.), 4 février 18013 mai 1822) : entré au noviciat de Saint-Brieuc en 1819, il ouvre l'école de Guingamp en septembre 1820. Il est le premier Frère issu du noviciat briochin décédé dans la congrégation.  
F. Allain (Allain COURSIN) (né à Langoat, le 4 janvier 1800). Entré en 1819 au noviciat de Saint-Brieuc, il est placé successivement à Guingamp (septembre 1820) puis à Plouguernével (novembre 1820). Il sort de l'Institut en 1821.

<sup>3</sup> Arch. FIC.

"Les circonstances m'ayant obligé à établir une école à Guingamp, sans que je pusse prendre aucun délai<sup>1</sup>, je le choisis pour la diriger, quoique son instruction ne fût qu'à peine ébauchée. Un autre, moins humble que lui, aurait craint de ne pas avoir assez de talents pour enseigner dans une ville où il fallait d'ailleurs lutter contre une autre école, alors puissamment protégée. Le bon F Yves mit en Dieu toute sa confiance. Je me rappelle que, quand nous arrivâmes ensemble pour ouvrir les classes, on le regardait avec une sorte de pitié : son extérieur était désagréable ; il parlait mal le français ; chacun ne le jugeant que par ses qualités extérieures ne s'imaginait pas qu'il pût obtenir le moindre succès ; mais ce pauvre Frère était rempli de mérites ; il possédait au plus haut degré l'esprit de son état. Dieu a béni ses travaux d'une manière extraordinaire. De jour en jour l'école augmentait ; les progrès des enfants étaient rapides ; ils aimaient ce bon Frère qui les charmait par sa douceur (...), si bien qu'au bout de quelques mois, tout le monde chantait ses louanges."<sup>2</sup>

M. de la Mennais avait demandé pour lui un brevet du 2<sup>e</sup> degré et pour son compagnon, un brevet du 3<sup>e</sup> degré. S'il est vrai, qu'au mois de juin 1819, les deux Frères "parlaient à peine français et qu'ils ne savaient que le chapelet"<sup>3</sup>, la pression des circonstances avait imposé de leur donner une formation accélérée pour leur permettre de tenir une classe à la rentrée. Dès le mois de mai 1820, le fondateur n'écrivait-il pas au F. André, en lui demandant de venir à Saint-Brieuc pour donner aux novices quelques leçons de 'chiffre' : "leur instruction, sous les autres rapports, est assez avancée pour que j'aie l'espoir de les placer presque tous au mois d'octobre prochain" ?<sup>4</sup>

D'après les Annales rédigées par le F. Victor, l'affluence fut telle que, dès les premiers jours, les classes se trouvèrent trop étroites ; l'éloge des Frères était dans toutes les bouches.

Mais, dit encore l'annaliste, "certains hommes ne virent pas sans dépit ce succès et n'épargnèrent pas aux nouveaux maîtres leurs injures et leurs quolibets ; leurs enfants se faisaient un jeu d'assaillir à coups de pierres et à coups de poing les élèves de l'école chrétienne et de répéter à leur endroit toutes les injures apprises à la maison paternelle". Un jour que la lutte était plus chaude que de coutume, le F. Allain

---

<sup>1</sup> Ce trait évoque bien l'urgence de la lutte contre les écoles mutuelles.

<sup>2</sup> Sermons, VII, P. 2345, Arch. FIC.

<sup>3</sup> Ces renseignements sont puisés dans une lettre au P. d'Alzon, datée de 1843, et dans un rapport à Rendu, de la même année. Arch. FIC.

<sup>4</sup> Lettre du 8 mai 1820, Arch. FIC, 85-1.

voulut défendre ses élèves et repoussa un des assaillants dont le chapeau tomba dans la bagarre. Injure mortelle ! L'enfant se plaint d'avoir été brutalisé ; le soir, son père arriva comme un furieux dans la classe et souffleta rudement le maître devant ses élèves indignés. Le F. Allain subit l'outrage sans s'émouvoir ; on le pressa de demander réparation de cette violence ; mais le clergé fut d'avis de laisser à Dieu le soin de la vengeance. Quelques jours après, le F Allain fut changé et reçut une obédience pour Plouguernevel". Il fut remplacé provisoirement par le F. Fulgence<sup>1</sup> puis, en janvier 1821, par le F. Jacques<sup>2</sup>.

"Un an plus tard, le F Yves tomba malade : le travail avait usé ses forces et miné sa faible santé. Le mercredi-saint de l'année 1822, il se coucha pour ne plus se relever, supportant avec une angélique patience de cuisantes douleurs. M. de la Mennais se hâta de venir le voir ; le malade en l'apercevant s'écria : "O mon Père, je meurs content. Je vous vois, cela me suffit !". Et une larme roula dans ses yeux. Sa mort fut comme sa vie, celle d'un saint".

Quelques mois après l'arrivée des Frères, l'école mutuelle voyait fondre ses effectifs. Le 30 avril 1821, le ministre écrivait au préfet des Côtes-du-Nord : "Je viens de recevoir une demande dont l'objet est d'obtenir un encouragement pour les écoles d'enseignement mutuel établies à Guingamp et à Lamballe. Ces deux institutions seraient menacées dans leur existence par une opposition fâcheuse et auraient besoin d'être secourues".<sup>3</sup>

Une lettre de la Commission de l'enseignement mutuel précise la nature de cette opposition : "L'école mutuelle a compté 125 élèves jusqu'au 20 août 1820, époque de la Mission dirigée par M. de la Mennais (...). En (septembre) 1820, il réussit à installer dans notre ville deux des demi-Frères de sa création, au moyen d'une souscription et du Comité cantonal. L'école mutuelle ne fut plus qu'une sorte de scandale pour plusieurs et ne compta plus qu'une cinquantaine d'élèves (...). Cette école tomba et, en tombant, discrédita la nouvelle méthode."<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> F. Fulgence (Mathurin DURAND) (Paramé, I. et V., 17 février 1792 - Combourg, 1863), entre au noviciat de Saint-Brieuc le 20 août 1820. Après deux ou trois mois passés à Guingamp, à partir d'octobre 1820, il revint au noviciat. Son premier poste est ensuite Plouha, où il enseigne de 1821 à 1824.

<sup>2</sup> F. Jacques (Jacques GUEGAN) (Limerzel, 10 juillet 1802 - Ploérmel, 26 janvier 1879). Il entre au noviciat d'Auray le 4 décembre 1819 et est placé d'abord à Ploérmel. C'est de là qu'il vint à Guingamp : M. de la Mennais eut donc encore recours à l'abbé Deshayes.

<sup>3</sup> Arch. dép. de St-Brieuc.

<sup>4</sup> Arch. dép. de St-Brieuc.

L'école mutuelle se prolongea cependant jusqu'en 1823, époque où elle fut supprimée.

En 1822, le F Paulin recueille la succession du F Yves et l'école, sous sa direction, continue de prospérer. Les élèves deviennent si nombreux qu'il faut chercher un local plus vaste et mieux approprié à sa destination. Le curé et le vicaire chargé du temporel de la petite communauté vont trouver le maire de Guingamp, M. de Carné, et obtiennent de lui la disposition de quelques-unes des vastes salles de l'ancien couvent des Ursulines que la suppression de l'école mutuelle avait rendu libres. De plus, une subvention annuelle est allouée à l'école des Frères par le conseil municipal, avec des motifs élogieux :

"Considérant que cette école, uniquement soutenue par les secours de la charité publique qu'elle ne peut se flatter de recevoir perpétuellement, est destinée surtout à l'instruction de la classe pauvre dont les rétributions ne peuvent suffire à la dépense et qu'elle ne saurait subsister longtemps sans un secours annuel et certain, puisque sa dépense est de 960 F par an (...) et que les rétributions ne montent qu'à 300 F, le conseil municipal, convaincu de la bonté des principes donnés dans cette école propose de lui allouer une somme de 600 F L'établissement prend de l'accroissement à cause des succès qu'il a obtenus."<sup>1</sup>

Les nouveaux locaux, connus désormais sous le nom de Saint-Joseph, sont occupés en 1824 : deux salles spacieuses pour les classes, une chambre commode pour les Frères, qui leur sert de dortoir commun et de salle d'étude ; mais ils continuent de prendre leurs repas au presbytère. Cependant, l'effectif des élèves reste stationnaire : 190 en 1822 ; 160 en 1825 ; 130 en 1827 ; 150 en 1828. Aux vacances de 1823, le F Isidore remplace le F Paulin et reste deux ans directeur. Son successeur, F. Anselme<sup>2</sup>, tombé malade au bout de trois mois, est remplacé à son tour par le F Victor<sup>3</sup>, le 8 décembre 1825. En 1827, le gouvernement ayant fait choix des bâtiments de Saint-Joseph pour y établir un dépôt de remonte, l'établissement des Frères fut transféré au collège où il est resté jusqu'en 1830, date à laquelle ceux-ci en furent expulsés par la nouvelle administration municipale<sup>4</sup>. Il fallut s'installer ailleurs : M. de Carné,

---

<sup>1</sup> Délibération du 6 août 1823, Arch. municip.

<sup>2</sup> F Anselme (Jean FAVRON) (Carfantan (I. et V.), 9 mars 1800). Entré au noviciat de Dinan en 1823, il enseigne à Guingamp puis, à partir de 1825, à Bazouge-la-Pérouse. Il meurt en 1827.

<sup>3</sup> F Victor (Robert GAUTIER) (Saint-M'Hervon, 30 septembre 1798 - Guingamp, 1861). Entré au noviciat de Dinan, le 8 août 1823, il a d'abord enseigné à Lamballe, en 1824, avant de diriger l'école de Guingamp.

<sup>4</sup> Cf. JOLLIVET, Les Côtes-du-Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes, Guingamp, 1854.

ancien maire de la ville et d'autres personnes amies firent construire pour les Frères une maison dans le quartier des Cantons. Le F. Victor dirigea l'école de Guingamp jusqu'à sa mort, survenue en 1861.

*Novembre 1820 : L'école de Plouguernevel*

C'est la seule des cinq écoles fondées par M. de la Mennais en 1820 qui ne doit pas son existence à la bataille mutuelle. Il l'ouvrit sans doute, avec l'accord de Mgr de la Romagère, pour donner une affectation à l'ancien séminaire racheté en mars 1820, en attendant qu'une école ecclésiastique pût s'y établir. L'évêque déclare, en effet, le 3 mars 1820: "Je m'occupe en ce moment de former à Plouguernevel une école (...) qui sera achetée en mon nom et payée par le diocèse"<sup>1</sup>. Ceci doit s'entendre du projet d'école ecclésiastique. Mais le chanoine Le Sage apporte une précision: "Cet établissement, ayant été vendu pendant la Révolution, M. de la Mennais en négocia le rachat et commença par y placer quelques-uns de ses petits Frères. Le nouvel évêque agrandit l'établissement"<sup>2</sup>.

Le collège ecclésiastique fut ouvert en 1821 avec comme supérieur

M. Ribaut, nommé curé de Plouguernevel en octobre 1821. Mais son prédécesseur, l'abbé Galerne, curé de 1817 à juin 1821, connaissait l'histoire des débuts de l'école. Dans une lettre à M. de la Mennais, il rappelle :

"C'est par vous que cette maison a recommencé et vous en connaissez l'importance. "<sup>3</sup>

Pour ouvrir l'école de Plouguernevel, le fondateur envoie le F Adrien, accompagné du F Allain qui venait d'être retiré de Guingamp : ils y arrivent le 10 novembre 1820<sup>4</sup>. La lettre adressée par M. de la Mennais au curé de Gouarec, le 7 novembre 1820, pour lui annoncer les deux Frères, est remplie de précisions intéressantes sur les conditions dans lesquelles se faisaient les premières fondations :

"Quand l'école sera en train, je pourrai faire un voyage pour la visiter. J'ignore combien les Frères auront d'enfants ; s'il n'y (en) a que 50 ou 60, un seul Frère suffira. Quoique j'en envoie deux,

---

<sup>1</sup> Lettre, Arch. FIC

<sup>2</sup> Op. cit., III, p. 82 ; passage daté de 1826 ; Arch. dioc. de St-Brieuc, copie AFIC.

<sup>3</sup> Lettre datée de 1845.

<sup>4</sup> On peut l'établir avec certitude, à partir du compte rédigé de la main de J.-M. de la Mennais, seize mois plus tard, le 10 mars 1822, à l'intention de l'abbé Ribault. Arch. FIC, 102.

mon intention est de retirer le F. Allain dans un mois, parce qu'il a une autre destination que je ne puis changer. Je le remplacerai ou non... cela dépendra du nombre des élèves qui se présenteront. Il sera dû à chaque Frère : 1°) la pension chez le recteur. 2°) 150 F par an pour l'entretien. 3°) 24 F pour les frais de route quand ils iront à la retraite. Il me serait dû 400 F pour chacun en remboursement des avances que j'ai faites pendant la première année de leur noviciat ; mais je fais don à l'établissement de Plouguernevel de ces 800 F (...). Les Frères ne doivent se mêler en rien de la rétribution des élèves. Vous prierez M. le Recteur de Plouguernevel de vouloir bien désigner aux Frères la place qu'ils devront occuper dans l'église avec leurs élèves, le dimanche. Il est nécessaire aussi que l'on dise chaque jour une messe à heure fixe à laquelle les Frères conduiront leurs enfants."<sup>1</sup>

Le nombre d'élèves justifia le maintien de deux Frères : ce sont, en 1822, les FE Adrien et Dominique. L'école compte alors 120 élèves (état du 1<sup>er</sup> août 1822). Les Frères assuraient donc, à partir de 1821, les classes préparatoires au collège et le directeur, F Adrien, s'occupait aussi de l'économat à la demande du supérieur, et s'en acquittait à la satisfaction générale<sup>2</sup>. Il dirigea l'école jusqu'en 1830, date de sa mort.

#### *1821 : l'école de Plouha*

On a fort peu de renseignements sur cette école, les archives municipales ayant été brûlées pendant la guerre de 1939-1945. Dans une lettre au ministre, en août 1821, l'abbé de la Mennais précise qu'il a fondé huit écoles dans les Côtes-du-Nord : la huitième est Plouha, ouverte avant cette date<sup>3</sup>. Elle figure à l'état du 1<sup>er</sup> août suivant où elle est portée comme ayant 70 élèves sous la direction du F. Fulgence.

Par une lettre du curé au préfet, datée de 1822, on sait que le canton compte seulement trois instituteurs brevetés, dont deux résident à Plouha : l'un est aussi secrétaire de la municipalité, l'autre est le Frère de l'Instruction chrétienne ; un troisième enseigne à Lanloup. "Il y a en outre trois ou quatre *ambulants* qui vont de maison en maison faire l'école aux enfants"<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Copie, Arch. FIC, 102-1. Quant à l'indemnité de noviciat, M. de la Mennais s'étant ravisé, en raison de son changement de situation dans le diocèse, elle fut réclamée et l'évêque accepta de payer cette première avance (lettre de Mgr de la Romagère, 15 avril 1821, Arch. FIC, 102-1).

<sup>2</sup> Témoignage du Chanoine Chatton cité par HERPIN, L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne...

<sup>3</sup> Cf. ci-après, p. 46

<sup>4</sup> Lettre du 8 août 1822, arch. dép. de St-Brieuc.



La classe du Frère se faisait dans une chambre louée car, en 1825, un autre état précise : "On bâtit en ce moment une classe dans le jardin du presbytère". Le F. Fulgence tint l'école jusqu'à sa fermeture en 1828<sup>1</sup>. Nous ne connaissons pas les motifs de cette dernière décision. Après le vote de la loi de 1833, la commune fut mise en demeure de bâtir son école et s'exécuta comme le constate en 1834 Le Saulnier, rapporteur au Comité d'arrondissement : "Un joli bâtiment vient d'être construit et renferme une salle de mairie, un logement pour le garde-champêtre et une belle classe, assez vaste et bien distribuée<sup>2</sup>".

Le retour des Frères n'eut lieu qu'en octobre 1837, avec l'arrivée du F. Corentin Rolland, comme le constate un état de situation daté du 1<sup>er</sup> novembre : "Cette école n'est ouverte que depuis quinze jours et déjà la classe est pleine d'enfants, tandis que l'instituteur précédent n'en avait que 11. On demandera un second Frère. Mais le local actuel, naturellement bâti par la commune, deviendra trop petit"<sup>3</sup>. L'école comptait alors 90 élèves.

### 1822 - L'école de Broons

Cette petite cité de l'arrondissement de Dinan, liée au souvenir de Bertrand Du Guesclin qui naquit au château de la Motte-Broon, comptait en 1820, 2000 habitants. Elle n'était guère favorisée sous le rapport de l'instruction : d'après un état de 1820<sup>4</sup>, l'instituteur, titulaire du 3<sup>e</sup> brevet, "avait 11 élèves et tenait une école de filles après celle des garçons". L'année suivante, l'abbé Le Priol et l'inspecteur Rabillon, dans leur tournée d'inspection, "ne trouvent plus aucune école dans la localité. Aussi le curé leur déclara qu'il désirait un instituteur auquel la ville procurerait des avantages et il l'accepterait volontiers du Recteur si celui-ci voulait le lui procurer". Sans doute, le Recteur d'Académie intervint-il près de M. de la Mennais ; le curé y joignit ses instances et, selon le *Cahier de paroisse*, "il obtint un Frère pour Broons, que M. de la Mennais vint lui amener lui-même dans sa voiture en allant prêcher une retraite à Dinan". Ce fut le F Thomas Le Maguèreze, arrivé à la fin de décembre 1821<sup>5</sup>. Le

---

<sup>1</sup> HABASQUE écrit en 1832 : "La commune ne possède aucune école primaire. Le Comité d'Instruction primaire de l'arrondissement... vient de prendre les mesures nécessaires pour qu'on y établisse incessamment une école mutuelle" (Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 1832).

<sup>2</sup> Arch. dép. de St-Brieuc.

<sup>3</sup> État du le<sup>r</sup> novembre 1837, Arch. dép. de St-Brieuc.

<sup>4</sup> Arch. Nat. F 17 10389

<sup>5</sup> F Thomas (Pierre LE MAGUERZE). Né à Baud, entré au noviciat d'Auray en 1817, il enseigne à Malestroit de 1819 à 1821 puis vient ouvrir l'école de Broons. Il quitte l'Institut à la fin de l'année 1822.

7 janvier 1822, le conseil municipal vota une somme de 300 F "pour réparer, agrandir et ameubler l'ancien reliquaire, destiné à donner les leçons du Frère des écoles chrétiennes (sic) nouvellement arrivé"<sup>1</sup>.

Le *Cahier de paroisse* fournit une description du "reliquaire" : "Petite pièce sans cheminée, sorte de sous-sol de 6 m sur 5 m 30, située dans l'enceinte murée de l'ancien cimetière, au pignon de l'église ; ce local avait d'abord servi d'ossuaire, puis de corps de garde pendant la Révolution. Transformé en classe en 1821, il abrita l'école des Frères jusqu'en 1843".

Le Frère prenait pension à la cure. En 1822, le F. Thomas est remplacé par le F. Jacques dont les *Annales* de l'école tracent le portrait avantageux : "Il avait des connaissances variées, un extérieur grave, une conduite édifiante et de l'urbanité dans les rapports. Il gagna la confiance générale et sa classe regorgea d'élèves. Les soirs d'hiver, il ouvrait sa classe à une trentaine d'adultes<sup>2</sup>. Les états de situation donnent : en 1825 et 1827, 60 élèves, en 1832, 80 élèves. Cette année-là, le F. Jacques quitte Broons pour Ploërmel.

#### *Avril 1822 : l'école de Pleudihen*

Le 26 avril 1822, Féli écrivait à Mlle de Lucinière : "Mon Frère part aujourd'hui de Saint-Brieuc pour venir installer des Petits Frères à Pleudihen"<sup>3</sup>. C'étaient les FF. Frédéric et Hippolyte<sup>4</sup>. Les *Annales* de l'école donnent quelques détails intéressants sur cette fondation :

"Avant l'arrivée des Frères, il y avait dans la commune deux instituteurs laïcs âgés, peu capables et surtout peu dignes de la confiance des familles. Ces divers motifs déterminèrent l'abbé Rouault, récemment nommé recteur de Pleudihen, à demander des Frères ; (...) les deux premiers ouvrirent l'école le 12 avril 1822. Il y avait encore dans la commune de vieux ferments révolutionnaires : aussi l'école eut-elle dès l'abord de nombreux ennemis. Mais les préjugés tombèrent peu à peu devant le zèle du pasteur et les résultats des nouveaux maîtres (...).

---

<sup>1</sup> Arch. mun. de Broons.

<sup>2</sup> Les *Annales* notent que le Frère donnait des leçons, "le dimanche et le jeudi, aux demoiselles et Laurence Le Marchand jusqu'au jour où elles allèrent à la Providence. Ceci à la prière de l'abbé Fleury, curé, et avec l'autorisation de M. de la Mennais". Ces demoiselles furent les fondatrices de la congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Présentation, de Broons.

<sup>3</sup> LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 264.

<sup>4</sup> F. Frédéric (Frédéric LAUNAY), (La Chapelle-aux-Filz Méens, 15 novembre 1799 - mort en 1871), entre en 1821 au noviciat de Saint-Brieuc, enseigne à Pleudihen, Saint-Quay, Lantic. En 1839, il est missionnaire aux Antilles. F. Hippolyte (Joseph MORIN) : cf. *Études mennaisiennes*, n° 9, p. 12.

Le recteur donna le terrain où, en 1830, fut bâtie l'école à l'aide des générosités de quelques paroissiens et des prestations des autres"<sup>1</sup>.

En 1823, le Bureau de bienfaisance, dont le président était Célestin de la Villéon, parent de l'abbé de la Mennais, et le secrétaire, Jean-Baptiste Louis Marion, organise, avec l'accord du fondateur des Frères, une classe du soir destinée aux jeunes gens que leurs occupations empêchaient d'assister aux classes journalières et en établit le règlement :

"La classe du soir sera divisée en deux, sous la direction des deux Frères et se tiendra depuis 6 heures jusqu'à 7 heures et demie du soir, les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine. Aucun élève ne sera admis sans l'autorisation de M. le recteur devant lequel il sera tenu de se présenter en personne ou par ses père et mère. Tout élève qui ne se conformera pas aux règlements ou qui s'écartera de l'ordre sera renvoyé."<sup>2</sup>

Une rétribution de 75 centimes par mois était perçue pour chaque élève, plus 35 centimes pendant l'hiver, pour frais de chandelle.

Quel était le premier local scolaire ? Dans un état du 3 juillet 1825,

M. de la Mennais écrit : "Il y a 150 élèves ; on a le dessein de placer les classes au-dessus des halles ; en attendant elles se font dans une maison louée par le recteur"<sup>3</sup>.

Cette même année, le F Frédéric fut remplacé par le F. Jean-Baptiste. L'année suivante, le F Hippolyte quitte Pleudihen pour aller fonder l'école de Montfort. En 1830, arrive le F Marcien qui devait diriger l'école pendant 49 ans.

#### *Novembre 1822 : l'école de Quintin*

Le 6 février 1822 étaient vendus à Quintin "une maison divisée en deux parties, deux cours cernées de bâtiments, un jardin et un verger en terrasse, à M. Souvestre, curé, aux fins d'établir les Frères de la Doctrine chrétienne, qui doivent arriver incessamment... pour élever dans les principes de la religion les enfants des pauvres et leur enseigner gratis à lire et à écrire"<sup>4</sup>. Une dame Veillet-Dufresche avait donné 6000 F au curé pour faire cette acquisition. Le 17 mai suivant, le conseil municipal de Quintin fut réuni et le maire exposa que "les

---

<sup>1</sup> Annales, Arch. FIC.

<sup>2</sup> Délibérations du Bureau de bienfaisance, 3 novembre 1823, Arch. municip.

<sup>3</sup> Arch. FIC.

<sup>4</sup> Acte de vente. Arch. FIC.

démarches faites par le curé pour obtenir des Frères des Écoles chrétiennes avaient été infructueuses et qu'en conséquence il proposait de les remplacer provisoirement par des Frères-élèves de M. de la Mennais, qu'une maison avait été achetée pour cet objet, qu'il avait les moyens de pourvoir aux frais du premier établissement, mais que cette institution ne pouvait se soutenir que si le conseil venait à son secours"<sup>1</sup>. Le conseil vota une somme annuelle de 1000 F "à charge à M. le curé de pourvoir aux autres frais".

Les *Annales* de l'établissement racontent comment s'opéra la substitution d'une congrégation à l'autre :

"Le F. Épiphané, directeur de l'école de Saint-Brieuc, donna son cuisinier, le F. Donatien, comme compagnon à M. de la Mennais, pour la visite de la maison achetée rue Rochonen. Le Supérieur général, à la suite du rapport du F Épiphané, déclara que la maison ne convenait pas et que le local de classe était insuffisant ; de plus, il exigeait une somme importante pour les deux Frères et le Frère cuisinier. Le maire et le curé offrirent alors la maison à M. de la Mennais qui l'accepta."<sup>2</sup>

A la retraite de 1822 qui réunissait les 50 membres de la congrégation, le F. Laurent fut désigné comme directeur<sup>3</sup>. Au début de septembre, le supérieur et lui se rendirent à pied de Josselin à Quintin pour faire une visite officielle au curé et au maire. "Le lundi 9 novembre 1822, l'école ouvrait avec les FF. Laurent et Hilaire<sup>4</sup>. La semaine suivante eut lieu l'installation solennelle : M. de la Mennais prononça un discours très pathétique sur la nécessité d'une éducation chrétienne"<sup>5</sup>.

Dès le début, l'école compte 200 élèves ; le supérieur envoya de Dinan le petit F Jérôme<sup>6</sup> en recommandant de ménager ses forces :

---

<sup>1</sup> Registre des délibérations du Conseil, Arch. municip.

<sup>2</sup> Annales de l'école. Cahier anonyme, Arch. FIC.

<sup>3</sup> F. Laurent (Mathurin HAUDRY) : cf. Études mennaisiennes, n° 9, p. 17, note 1.

<sup>4</sup> F Hilaire (Jean-Jacques CARDIN) (Quessoy, 21 avril 1795), entré au noviciat de Saint-Brieuc en 1821, il enseigne successivement à Quintin, Saint-Briac, Lannion, Cancale. Il quitte l'Institut en 1835.

<sup>5</sup> Annales de l'école de Quintin, rédigées en 1877 par le F Anatolien, successeur du F. Laurent, sur des notes laissées par lui, Arch. FIC.

<sup>6</sup> F Jérôme (Louis HAIMON) (Vannes, 13 juillet 1804 - Ploërmel, 1887), commence son noviciat à Auray en 1821 et le poursuit à Saint-Brieuc puis à Dinan. Il est placé à Quintin le 15 février 1823, sous la direction pédagogique et religieuse du F Laurent. Après avoir enseigné en Bretagne, il est envoyé, en 1848, à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il rentre en France en 1860.

"Il fera la troisième classe. Il est capable, mais il ne convient pas de lui donner trop d'enfants : en conséquence, il en prendra d'abord vingt seulement dans la classe du F Hilaire et ce nombre augmentera progressivement (...). Il est essentiel que l'ordre et le silence y soient établis dès l'origine.<sup>1</sup> "

Grâce à la correspondance soigneusement conservée par le F Laurent (65 lettres du fondateur à son disciple, de 1823 à 1830), nous sommes renseignés sur la vie de cette école : M. de la Mennais approuve le règlement, veille aux remplacements de Frères en cas de maladie, prépare les acquisitions indispensables pour l'extension de l'établissement.

La première année, les Frères étaient nourris au presbytère. Après la mort du curé, ils prirent leurs repas chez les Ursulines jusqu'à l'arrivée d'un Frère cuisinier, en décembre 1823<sup>2</sup> : ils se mirent à leur ménage, le 16 janvier suivant et le fondateur songea aussitôt à établir à Quintin un noviciat secondaire, malgré l'exiguïté des lieux et l'état précaire de la maison.

Il fallut, en effet, installer la deuxième classe en ville et les Frères n'avaient pas de salle d'exercices, faute de place. Le 16 juin 1824,

M. Ropert, ami de M. de la Mennais, achète en son nom une partie de maison située à l'est de la première.

Mais la situation n'était pas claire, quant à la propriété de l'école, comme l'indique une note rédigée quelques années plus tard par l'abbé de la Mennais :

"Mme Dufrêche ayant remis à M. Souvestre une somme de 6000 F pour fondation d'une école de Frères, celui-ci acheta avec cette somme la maison actuelle. Le contrat fait au nom de M. le doyen de Quintin (M. Souvestre) ne rappelle nullement le don manuel de Mme Dufrêche. Il est stipulé dans l'acte que, si les Frères sortaient de Quintin, la ville jouirait de la maison au profit de l'hôpital. Une pareille clause étant contraire aux intentions de la donatrice, qui ne fut pas consultée, et pouvant être pour la ville un motif de renvoyer les Frères, je n'ai présenté le contrat ni à l'acceptation du conseil municipal, ni à l'approbation du gouvernement. Il résulte de là que les héritiers de M. Souvestre auraient pu

---

<sup>1</sup> Lettre au F Laurent, 23 février 1823, Arch. FIC, 85-2.

<sup>2</sup> Ce fut le F. Dominique (Julien PAQUET), né à Gueltas (Morb.) le 23 juillet 1786 ; entré au noviciat d'Auray en 1818, placé successivement à St-Brieuc (1820), Tréguier (1822), Dinan (1823) et Quintin. Il ne figure plus sur les registres en 1826.

considérer le contrat comme nul et se prétendre propriétaires de la maison acquise par leur oncle, s'ils n'avaient pas reconnu par un acte, dont Mme Dufrêche est détentrice, que la dite maison a été payée de ses deniers, si bien qu'elle lui appartient... "<sup>1</sup>.

Pour éviter toute contestation entre la ville et les Frères, Mme Veillet-Dufrêche, par testament, légua sa propriété de la rue Rochonen à M. de la Mennais<sup>2</sup>.

D'autres acquisitions, notamment en 1824, 1827, 1828, permirent l'extension de l'école. Une quatrième classe était devenue indispensable, mais la municipalité refusait d'augmenter en conséquence la subvention de 1200 F M. de la Mennais dut fermer la classe déjà ouverte avec le F. Paterne<sup>3</sup>. Finalement, la question fut réglée grâce à la générosité de Mme Dufrêche. Les états de 1827 et 1828 mentionnent : quatre Frères et 250 élèves. Le F Laurent a dirigé l'école de Quintin jusqu'en 1873.

Si l'on compte celles de Pordic et de Dinan, cette école est la onzième fondée par l'abbé Jean-Marie de la Mennais dans le diocèse de Saint-Brieuc, jusqu'au moment où il se rend à Paris, en novembre 1822, au poste de vicaire général du Grand Aumônier de France<sup>4</sup>. On comprend ses hésitations à s'éloigner de la Bretagne, laissant derrière lui des oeuvres encore fragiles et des disciples jeunes et inexpérimentés.

---

<sup>1</sup> Note autographe de M. de la Mennais, n° 99, Arch. FIC.

<sup>2</sup> Acte du 25 février 1836.

<sup>3</sup> "Il est tout simple que la ville de Quintin ne veuille consacrer qu'une somme de 1200 F chaque année à l'entretien de son école : nous n'avons pas le droit de nous en fâcher (...) mais il est tout simple aussi que je ne continue pas d'entretenir un quatrième Frère à Quintin au dépens de la congrégation : en conséquence vous renverrez de suite à Dinan le Frère Paterne et la classe va être supprimée". Lettre du 4 juin 1826, copie Arch. FIC 85-2.

<sup>4</sup> L'ouverture de l'école de Tréguier date de décembre 1822.

### III - J.M. DE LA MENNAIS, SUPÉRIEUR DES FRÈRES DE BRETAGNE (mai 1821 - novembre 1822)

Après la retraite du mois de mai 1821 à Auray, la position de M. de la Mennais se trouve transformée et l'accord de janvier 1821 entre les deux supérieurs va désormais être mis en oeuvre : l'abbé Jean devient effectivement responsable de tous les Frères de Bretagne, sans préjudice de l'action éventuelle du P. Deshayes qui en garde, certes, la responsabilité conjointe, mais ne peut l'exercer que d'une façon plus lointaine dont nous constaterons cependant l'efficacité.

A partir de cette date, M. de la Mennais devient, en effet, selon le mot du F Augustin, "le supérieur agissant". Jusque-là, son action avait été limitée aux écoles du diocèse de Saint-Brieuc et largement dominée, nous l'avons vu, par la lutte contre l'enseignement mutuel. En acceptant la direction de tous les Frères de la petite société, son apostolat prend une autre dimension, ouverte à toute la Bretagne.

La retraite de mai 1821 regroupait environ 55 Frères dont 24 en exercice dans 17 écoles (7 dans les Côtes-du-Nord, 6 dans le Morbihan, 4 en Ille-et-Vilaine) et une trentaine de novices, tant d'Auray que de Saint-Brieuc<sup>1</sup>. Or, cet élargissement de son action s'accompagne, pour l'abbé de la Mennais, d'un changement radical dans sa situation : exclu de sa charge de vicaire général par Mgr de la Romagère, il n'est plus attaché au diocèse de Saint-Brieuc que par les sept établissements de Frères qu'il y a fondés et par la communauté des Filles de la Providence, conformément à la décision prise par l'évêque de lui conserver "le soin et administration des petites écoles dont il s'était occupé très utilement"<sup>2</sup>.

Mais sa position dans le diocèse est devenue délicate : "En restant à Saint-Brieuc, il devenait le chef de tous les mécontents, qu'il le voulût ou non, et le nombre de ceux-ci croissait de plus en plus avec les impardonnables fautes de l'évêque ; il devenait inconsciemment chef de parti", écrit à ce sujet le chanoine A. du Bois de la Villerabe<sup>3</sup>. C'est sans doute parce qu'il mesure la difficulté de sa situation que M. de la Mennais, à la fin de mois de juin 1821, part pour Paris, où il passe les mois de juillet et août. Il y retrouve le P. Deshayes et va s'occuper avec lui des intérêts de la congrégation des Frères.

---

<sup>1</sup> Cf. Études mennaisiennes, n° 5, p. 72. Deux novices et cinq postulants d'Auray, accompagnés du F. Pierre Pinsard, suivent le P. Deshayes à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

<sup>2</sup> Cf. ci-dessus, p. 15. Arch. diocés. de Saint-Brieuc.

<sup>3</sup> Témoignage au procès de béatification : Procès de Vannes, 1900, testis XXVII.

## 1) Nouvelle attitude de M. de la Mennais

Désormais responsable de l'ensemble des écoles de "petits Frères" de Bretagne, l'abbé de la Mennais comprend qu'il ne lui est plus possible de fronder les responsables académiques, comme il l'avait fait à Dinan en ouvrant l'école sans autorisation. D'une part, il sait qu'il ne peut échapper au pouvoir de l'Université<sup>1</sup> ; d'autre part, en respectant la légalité, il compte obtenir des autorités administratives un soutien pour son action au service de l'éducation du peuple.

On perçoit, en effet, à cette époque, un certain nombre de préventions dans les milieux officiels, contre l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Féli lui écrit :

"M. de Pressigny, toujours très bien disposé pour nous, m'est venu voir (...). Il me dit qu'il ne savait pas si tu serais bien reçu ici. Je lui répondis que certainement tu ne le serais pas mal, parce que tu ne verrais personne que lui."<sup>2</sup>

Au moment de la crise entre l'évêque de Saint-Brieuc et son grand vicaire, Mgr de la Romagère avait adressé des plaintes au ministère, où il comptait des protecteurs. Prompt à accueillir ces doléances sans apparemment les vérifier, et se souvenant des prises de position très fermes de l'abbé Jean contre les empiètements du ministre Lainé, quelques années auparavant, Augustin Jordan, directeur de la division des Affaires ecclésiastiques, dans une lettre adressée au Grand Aumônier, s'exprime ainsi au sujet de M. de la Mennais :

"Des talents et du zèle, l'habitude du commandement, l'appui d'un nom *célèbre* et de grandes libéralités dont la source est inconnue ne justifient pas l'oubli de la charité chrétienne et de la subordination. Il confirme au reste les impressions que le ministre de l'Intérieur avait conçues lorsqu'il était en rapport direct avec les vicaires généraux pendant la vacance du siège."<sup>3</sup>

Le ministre de l'Intérieur, on le voit, est fortement prévenu contre l'ancien vicaire capitulaire de Saint-Brieuc. Celui de l'Instruction publique l'est également, pour les raisons que l'on sait.

S'il ne rencontra pas d'abord le ministre, l'abbé Jean, outre Mgr de Pressigny, vit Mgr de Quélen, "qui me reçut à merveille", écrit-il à

---

<sup>1</sup> Les arrêts de la Cour de Rennes ordonnant la relaxe de l'instituteur non autorisé Belloir, en octobre 1819, avaient été annulés en Cassation, suite au pourvoi déposé par Cuvier, président de la Commission de l'Instruction publique (acte du 19 novembre 1819).

<sup>2</sup> Lettre du 15 juin 1821, LE GUILLOU, Op. cit., II, p. 182

<sup>3</sup> Lettre du 17 mars 1821, Arch. nat. F 19 908 B.



Mlle Le Loutre. "Mais, ajoute-t-il, je n'ai pas eu tort de ne pas me presser"<sup>1</sup>. On peut supposer que ces visites à deux des évêques de France les plus influents durent éclairer l'abbé Jean-Marie de la Mennais sur l'attitude à adopter dans cette conjoncture difficile : son engagement dans le soin de ses petites écoles était l'activité provisoire la moins compromettante, en attendant des jours plus sereins.

Sans doute, les préventions nourries contre l'abbé de la Mennais se dissipèrent-elles assez vite, car durant son séjour à Paris, au mois d'août, il prend un premier contact avec le ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire du baron Mounier<sup>2</sup> pour lui exposer ses activités et solliciter son aide "en faveur des établissements d'instruction primaire fondés en Bretagne". Dès lors, sa démarche se précise : profitant de la réponse bienveillante du ministre, il va s'efforcer d'obtenir le bénéfice des dispositions de l'ordonnance de 1816 qui prévoit que les Conseils généraux peuvent voter des fonds pour la formation des élèves-maîtres.

De retour à Saint-Brieuc, M. de la Mennais renouvelle sa demande au ministre de l'Intérieur, le comte Siméon :

"Les établissements où l'on forme les maîtres sont très dispendieux : tout est à notre charge, car la plupart sont pauvres, nous ne pouvons exiger d'eux que les qualités nécessaires à l'état qu'ils veulent embrasser. Afin donc de multiplier les écoles, il faut augmenter le nombre des maîtres, et pour cela le seul moyen est d'accroître les noviciats déjà existants et d'en fonder de nouveaux ; mais nous ne pouvons le faire que très lentement avec nos propres ressources qui sont déjà presque entièrement épuisées..."<sup>3</sup>

Dans cette lettre, l'abbé de la Mennais présente son projet d'établir un noviciat à Dinan et demande un secours assez considérable : de sept à huit mille francs ; et, sans attendre la réponse, il écrit de tous côtés aux curés pour leur demander de lui envoyer des aspirants au noviciat. L'effectif de celui de Saint-Brieuc passa bientôt de quatorze (au mois d'août) à une vingtaine.

Il expose aussi ses besoins au préfet des Côtes-du-Nord qui appuie fortement sa requête auprès du ministre. Enfin, il demande au baron Mounier d'intervenir à nouveau en sa faveur dans les bureaux de l'Intérieur :

---

<sup>1</sup> Lettre du 14 août 1821, copie arch. FIC, 28-B-41.

<sup>2</sup> Le Baron Mounier, fils du célèbre constituant, était Directeur général de la Police et Pair de France. H. Rulon suppose que M. de la Mennais entra en relation avec lui grâce à Mlle Le Loutre, qui avait ses entrées à la Cour.

<sup>3</sup> Lettre du 31 août 1821 : copie annotée de la main de l'abbé de la Mennais. Arch. FIC, 83-1.

"Deux mois se sont écoulés et je n'ai encore rien reçu : ce retard me déconcerte et m'embarrasse un peu, je vous l'avoue.

M. le Préfet m'a engagé à vous en écrire, et je le fais avec une entière confiance."<sup>1</sup>

Mais le ministre n'oubliait pas ses promesses du mois d'août, comme en témoigne sa réponse au préfet, datée du 2 novembre 1821 : "Pour donner aux nouveaux Frères une marque particulière d'intérêt, j'ai arrêté qu'une somme de 1500 F serait mise à votre disposition et versée par vos soins entre les mains de M. de la Mennais<sup>2</sup>. Le même jour, il écrit à Cuvier, président du Conseil Royal, pour l'informer de sa libéralité et l'inviter à l'imiter. Celui-ci répond le 3 novembre : "Le Conseil n'ignorait pas le projet dont M. de la Mennais s'occupe depuis quelques années, de concert avec M. Deshayes (...). Il verrait avec intérêt cette congrégation s'affermir et se propager". On sait, par une note postérieure préparée pour Guizot, que les secours accordés par le ministre et par le conseil royal s'élevèrent à 3500 F.

Ce soutien était dû certainement aux rapports favorables fournis par les autorités bretonnes. A cette époque, le préfet n'était plus M. de Saint-Aignan, emporté par la vague ultra-royaliste, mais le comte de Murat, en poste à Saint-Brieuc d'août 1820 à janvier 1822 et qui ne ménagea pas son estime et son soutien à M. de la Mennais<sup>3</sup>.

Avec l'abbé Le Priol, Recteur d'académie de Rennes, les relations étaient devenues excellentes. Le temps était révolu où, s'adressant au ministre, le Recteur signalait l'urgence de "mettre à la raison le diocèse de Saint-Brieuc et son entreprenant grand vicaire"<sup>4</sup>. M. de la Mennais, en novembre 1821, écrit à l'abbé Le Priol, lui communique le règlement des Frères et sollicite une autorisation provisoire pour la nouvelle congrégation. Comprenant l'intérêt qu'elle présentait pour le développement de l'instruction populaire, le Recteur la recommanda aussitôt à la bienveillance du Conseil Royal de l'Instruction primaire. S'adressant à Cuvier, il écrivait :

"J'ai eu l'honneur de vous adresser un rapport sur la congrégation qui s'est formée dans la Basse-Bretagne (...) sous la direction de M. Deshayes et de M. de la Mennais (...). Il m'a même fait

---

<sup>1</sup> Lettre autographe, 1er novembre 1821, copie AFIC 83-1.

<sup>2</sup> Arch. nat. F 17 12456, copie Arch. FIC, 138-1.

<sup>3</sup> Transféré à la préfecture de Lille, M. de Murat rendra hommage, en 1823, au fondateur des Frères, déclarant publiquement, au témoignage de l'abbé Le Clerc : "Je ne connais pas en France de plus habile administrateur que M. de la Mennais. Il a tout le talent de son frère pour écrire et de plus un talent incomparable pour les affaires". Man. Arch. FIC.

<sup>4</sup> Rapport du 18 mars 1817. Arch. Nat. F 17 10213.

part du dessein qu'il a formé d'acheter une maison propre à servir au noviciat de ses Frères. C'est surtout pour favoriser une semblable acquisition qu'il conviendrait d'accorder quelques secours à M. de la Mennais. L'Université s'associerait ainsi aux bonnes oeuvres de la nouvelle congrégation et se créerait de nouveaux droits à la reconnaissance des familles. D'un autre côté, rien ne la recommanderait mieux dans l'esprit du clergé malheureusement encore trop prévenu contre elle."<sup>14</sup>

Pendant toute l'année 1822, la dernière qu'il devait passer à la tête du Rectorat de l'Académie de Rennes, l'abbé Le Priol favorisa de tout son pouvoir l'action du fondateur des Frères, demandant pour lui des subventions, adressant aux curés des circulaires pour faire connaître son oeuvre, employant même, pour le développement de ses écoles, l'influence de ses inspecteurs<sup>2</sup>.

Parmi les personnages influents que M. de la Mennais sut gagner à sa cause, il faut citer aussi Mgr de Frayssinous, devenu Grand-Maître de l'Université, le 10 juin 1822. N'écrivait-il pas au fondateur des Frères, le 9 août 1822 : "Je ne perdrai pas de vue vos besoins ; je n'ai rien de plus à coeur que de voir le succès de votre pieuse entreprise et je serai toujours disposé à vous seconder de tout mon pouvoir dans cet utile dessein"<sup>3</sup>. Ce n'étaient pas là simples propos de bienveillance car, dans ce même mois d'août, il faisait accorder à la congrégation des Frères la jouissance de l'immeuble du collège de Tréguier. Le comte de Kergariou, député, que M. de la Mennais avait intéressé à l'affaire, écrivait au fondateur : "Je puis vous assurer que je n'ai négligé aucune démarche et que, par tout ce que M. Frayssinous m'a dit de vous dans cette occasion et dans plusieurs autres, vous ne sauriez douter de son zèle *et de la haute confiance qu'il a en vous*"<sup>4</sup>?".

Grâce à cette bonne volonté générale, et aux secours reçus, l'institut des Frères de Bretagne, sous la direction active de M. de la Mennais, allait rapidement s'affermir et s'étendre.

## 2) L'Ordonnance royale du 1<sup>er</sup> mai 1822

Pour bien comprendre le sens et la portée de cette ordonnance, il faut rappeler que la Révolution avait détruit les ordres religieux en

---

<sup>1</sup> Registre de correspondance du Recteur d'Académie. Arch. dép. de Rennes.

<sup>2</sup> Il convient de signaler, en particulier, la collaboration active d'un inspecteur, M. Poirrier. Voir en annexe la circulaire du Recteur, M. Le Priol, datée du 5 juin 1822.

<sup>3</sup> Cf. RULON, Op. cit. p. 364.

<sup>4</sup> Souligné dans le texte. Cf. RULON, Op. cit. p. 364.

prononçant la sécularisation des biens ecclésiastiques (décret de l'Assemblée constituante du 2 novembre 1789), puis l'abolition des voeux monastiques (loi du 13 février 1790). L'Assemblée Législative alla plus loin en supprimant toutes les associations religieuses (loi du 18 août 1792). Plus tard, sous l'Empire, un correctif fut apporté à cette législation brutale : le décret du 3 messidor an XII, assimilant les associations religieuses aux corporations, permit leur rétablissement, sous réserve d'une autorisation impériale.

Avec la Restauration, l'essentiel de ces textes législatifs demeure : l'Ordonnance du 10 juin 1814 autorise les fondations, dons ou legs aux associations religieuses, mais une loi édictée sous l'Empire et non abolie (2 avril 1812) ne permettait de constituer les fondations qu'en rentes sur l'État. Une loi du 2 janvier 1817 pose le principe général d'autorisation par les Chambres pour les communautés religieuses, mais elle ne précisait pas les conditions à remplir. Ce fut l'objet d'un projet de loi préparé en 1818 par le ministre Lainé, mais non discuté, en raison de la chute du ministère Richelieu à la fin de cette même année.

Entre temps, l'administration concédait des autorisations provisoires aux nombreuses communautés de femmes qui continuaient à se former dans le pays. C'est dans cette situation d'attente que se place la demande présentée par les deux fondateurs des Frères de l'Instruction chrétienne pour obtenir la reconnaissance de leur petite Société. On pouvait s'appuyer sur l'article 36 de l'ordonnance du 29 février 1816 :

"Toute association religieuse ou charitable (...) pourra être admise à fournir des maîtres aux communes qui en demanderont, pourvu que cette association soit *autorisée*, par nous et que les règlements et les méthodes qu'elles emploient aient été approuvés par notre Commission de l'Instruction publique."

Les Sociétés ainsi approuvées ne jouissaient pas de la personnalité civile ; c'est-à-dire qu'elles n'étaient que les pupilles de l'Université seule habilitée à recevoir dons et legs en leur nom, à charge de leur en donner la jouissance. C'est ce que Cuvier tient à préciser, lors de la première ordonnance d'autorisation accordée à une Société de ce genre, celle des Frères Tabourins, et qui sert de modèle à une douzaine d'actes de même nature entre 1820 et 1830 :

"On a eu bien soin de déterminer la dépendance de cette Société (des Frères Tabourins) à l'égard de l'Université (...). La Commission de l'Instruction publique est seule appelée à accepter les dons qui seraient faits à cette société." <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> 18. Arch. Nat. F 17 12455.

## Les premières démarches de G. Deshayes et J.M. de la Mennais

Dans les démarches qui vont aboutir à l'autorisation officielle des Frères de l'Instruction chrétienne, le rôle du P. Deshayes est nettement affirmé. Il l'a lui-même revendiqué : "Je fis approuver ces Frères, sous nos deux noms, par le Roi"<sup>1</sup>. Vers la mi-juillet 1821, il se rend à Paris, pour la visite des établissements des Soeurs de la Sagesse et il y reste trois semaines. "Pendant ce séjour, raconte Laveau<sup>2</sup>, il étudia de près et à loisir tous les rouages qu'il se proposait de faire mouvoir pour l'exécution de ses projets. Aumônier de la Cour<sup>3</sup>, députés, ministres, il vit tout, se rendit tout favorable, et laissa partout, jusqu'au pied du trône, la plus haute idée de son mérite".

Connaissait-il Corbière, qui était alors Ministre d'État et président du Conseil Royal de l'Instruction publique<sup>4</sup> ? Celui-ci, avant sa nomination, résidait à Rennes où l'abbé G. Deshayes lui adresse une requête en faveur du fils de M. Humphry<sup>5</sup>. Une école des Frères d'Auray avait été ouverte dans sa paroisse natale de Corps-Nuds en octobre 1820. En tout cas, à peine installé au Conseil Royal, le 13 février 1821, Corbière écrit à l'abbé Le Priol pour "demander des renseignements sur les Frères d'Auray"<sup>6</sup> et, instruit du départ de leur fondateur pour la Vendée, il incite le Recteur d'académie à engager l'abbé Deshayes à faire autoriser sa petite congrégation par le gouvernement comme l'avait été la Société des Frères des écoles chrétiennes du Faubourg St-Antoine, puisque, écrit-il, "ces derniers paraissent aussi se consacrer à l'instruction sans faire de voeux".

Quelques mois plus tard, à la suite d'une tournée en Bretagne, du 21 mai au 14 juillet 1821, l'inspecteur Rabillon note dans son rapport au Recteur :

"M. Deshayes et M. de la Mennais, réalisant un projet qu'avait formé M. de la Salle, ont institué des Frères connus jusqu'à présent sous le nom de Petits Frères ou de Frères d'Auray. Ils sont déjà répandus dans tout le ressort de cette Académie et y opèrent le plus grand bien. C'est ce qui nous fait vivement désirer qu'ils

---

<sup>1</sup> Lettre de 1837, adressée de Rome au P. Lamarche, citée par CROSNIER : II, p. 59. Cf. Études mennaisiennes, n° 9, p. 78.

<sup>2</sup> Vie de Gabriel Deshayes. II, p. 120

<sup>3</sup> Il s'agit de Mgr Frayssinous.

<sup>4</sup> Dans le second ministère Richelieu, remanié le 21 décembre 1820.

<sup>5</sup> M. Humphry, d'abord surveillant à la Chartreuse, devient directeur du collège d'Auray, fondé par le P. Deshayes.

<sup>6</sup> Arch. Nat. 17 12474.

acquière une existence légale qui fixe leur rapport avec l'Académie."<sup>1</sup>

Ce document est le premier qui fasse mention des deux fondateurs : jusque là, l'administration ne connaissait que M. Deshayes ; et si l'on n'ignorait pas, y compris au Conseil Royal, les réalisations scolaires de M. de la Mennais dans les Côtes-du-Nord, on pensait qu'il employait seulement des Frères d'Auray, sans avoir sur la congrégation d'autorité particulière<sup>2</sup>.

Son rôle dans les démarches en vue de l'autorisation officielle ne fut pas moins important que celui de Gabriel Deshayes<sup>3</sup>, et nous en voyons la trace dans nombre de documents : lettres écrites au ministre dans le courant du mois d'août et celles qu'il en reçoit ; demandes adressées au baron Mounier et à Cuvier. Ces textes ne précisent pas seulement l'action de M. de la Mennais, ils offrent aussi un tableau de la congrégation à cette date et méritent à ce titre d'être cités :

"Depuis deux ans, j'ai entrepris de concert avec M. Deshayes, ancien curé d'Auray, de former des maîtres d'écoles pour les campagnes et les petites villes de la Bretagne. Nous les plaçons seuls ou deux ensemble suivant la population des communes qui nous les demandent. Ils logent au presbytère ou chez un ecclésiastique de la paroisse, y prennent leur pension et touchent annuellement une somme de 150 F. Lorsqu'un certain nombre d'élèves payent une rétribution, ce sont les fondateurs qui la reçoivent et elle est appliquée tout entière au soutien de l'école. J'ai fondé dans le diocèse de Saint-Brieuc huit établissements de ce genre (...). Neuf autres écoles semblables sont établies dans les diocèses de Vannes et de Rennes. Nous avons l'espoir d'organiser, un peu plus tard, d'une manière durable, cette institution naissante. Mais avant de lui donner des règles fixes et de demander pour elle l'approbation légale, il est nécessaire que nous achetions une maison qui serve de chef-lieu et que le nombre de sujets soit plus considérable. "<sup>4</sup>

Le ministre donna à cette lettre une réponse très bienveillante, avec un mot de sa propre main :

---

<sup>1</sup> Arch. Nat. F 17 10214.

<sup>2</sup> Cf. Lettre de Cuvier à l'abbé d'Andrezel, Inspecteur général, 9 février 1820, Arch. Nat. F 17 10213.

<sup>3</sup> L'abbé de la Mennais reconnaît cette action concertée dans une lettre écrite le 15 mars 1852, à l'évêque de Nantes : "Nous sollicitâmes de concert et nous obtînmes une ordonnance royale". Arch. FIC. Cf. Etudes mennaisiennes, n° 9, p. 79.

<sup>4</sup> Lettre du 21 août 1821, copie Arch. FIC 83.

"Je désirerais savoir de quelle somme vous aviez besoin, non que j'espère pouvoir la donner en entier tout d'un coup, mais je chercherai à prendre tout de qui me sera possible sur ce fonds de 50 000 francs à répartir sur tous les départements. Heureusement ce sont des fractions inégales et proportionnelles aux besoins et c'est en Bretagne qu'ils sont les plus grands."<sup>1</sup>

Le 31 août, M. de la Mennais lui adressait ses remerciements et annonçait quelques-uns de ses projets, en précisant :

"L'année prochaine nous espérons pouvoir demander l'autorisation légale de notre institution et il nous sera d'autant plus facile de l'obtenir que nous présenterons un plus grand nombre de sujets déjà placés ou capables de l'être."<sup>2</sup>

L'abbé de la Mennais, on le voit, remettait à plus tard sa demande d'approbation définitive de l'Institut des Frères, se limitant à solliciter une aide pour le développer. Il fait la même démarche auprès de Cuvier qui avait repris la présidence du Conseil royal de l'Instruction publique<sup>3</sup>:

"Avant de vous communiquer et de vous soumettre notre plan, nous avons voulu prendre les leçons de l'expérience (...). Nous avons déjà 17 écoles et 70 Frères dont 46 novices. Les 24 Frères employés ont dans leurs écoles environ 2000 enfants. Pour donner de la stabilité à cette oeuvre naissante, nous devons plus tard acheter une maison qui serve de chef-lieu et organiser la congrégation de manière à ce qu'elle puisse être conduite par les Frères eux-mêmes. Alors ils demanderont l'autorisation légale (...). Toutefois, pour en favoriser les progrès, nous désirons qu'elle reçoive de l'Université une autorisation provisoire, en vertu de laquelle seront réglés les rapports de l'Académie de Rennes. Je dis de Rennes, parce que nous n'avons pas l'intention de nous étendre au-delà."<sup>4</sup>

M. de la Mennais pouvait compter sur l'appui du Recteur d'Académie : celui-ci intervint auprès de Cuvier pour obtenir ce que souhaitait le supérieur des Frères de Bretagne : que ceux-ci soient assimilés aux Frères des Écoles chrétiennes, dans leurs relations avec l'Université.

---

<sup>1</sup> Lettre du 23 août 1821, Arch. FIC, 83-1.

<sup>2</sup> Lettre au Ministre de l'Intérieur, Arch. Nat. F 17274.

<sup>3</sup> Corbière démissionne le 31 juillet 1821 : Cuvier le remplace jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1822, date à laquelle la charge de Grand-Maître de l'Université est rétablie en faveur de Mgr Frayssinous.

<sup>4</sup> Lettre du 14 novembre 1821. Original aux Arch. Nat. F 17 12474, minute aux Arch. FIC, 102

Mais Cuvier, en communiquant au ministre la demande de M. de la Mennais, écartait l'idée d'une autorisation provisoire. "Il serait plus convenable, écrivait-il, de constituer les Frères d'Auray en association régulière. Le Conseil verrait avec intérêt cette congrégation s'affermir et se propager. Mais elle est sans caractère légal et il serait à désirer avant tout que ses fondateurs lui assurassent ce caractère en se faisant autoriser par le gouvernement. Et ainsi ces Frères se maintiendraient comme les Frères de la Société Saint-Antoine qui ont été autorisés l'an dernier"<sup>1</sup>.

La préparation de l'Ordonnance de 1822

M. de la Mennais se hâta de profiter des dispositions bienveillantes de l'Université et envoya au Recteur de Rennes les statuts demandés : une lettre de Cuvier nous apprend que le Conseil les examinait déjà le 13 décembre<sup>2</sup>. Le 31, on préparait un projet d'Ordonnance sur le modèle de celle accordée aux Frères Tabourins. Le 14 février 1822, Cuvier pouvait écrire à l'abbé Le Priol :

"Le Conseil a fait toutes les démarches nécessaires auprès de Son Excellence le ministre de l'Intérieur et il espère que l'ordonnance ne tardera pas à être rendue."<sup>3</sup>

Il fallut encore attendre deux mois : elle fut signée par le Roi le 1<sup>er</sup> mai et publiée à la fin du mois<sup>4</sup>. L'article III portait : "Le brevet de capacité sera délivré à chaque Frère de l'Instruction chrétienne sur le vu de la lettre particulière d'obédience qui lui aura été délivrée par le Supérieur général de la dite société".

En juin 1822, M. de la Mennais envoya à l'abbé Le Priol la liste des placements de ses 27 Frères en exercice. Celui-ci, considérant ce tableau comme une lettre d'obédience, délivra pour eux des brevets de capacité et des autorisations spéciales. Il accompagnait cet envoi de l'avis suivant :

"Les brevets pour les Frères des Écoles chrétiennes sont adressés au Supérieur général et ils sont délivrés une fois pour toutes. Les autorisations ne sont valables que pour les communes qui y sont désignées et deviennent nulles quand les Frères sont

---

<sup>1</sup> Arch. Nat., même cote.

<sup>2</sup> Ce n'étaient pas les Règles elles-mêmes, mais seulement le Prospectus qui les accompagnait. "Ce sont les seuls statuts qu'on m'ait demandés", écrira plus tard M. de la Mennais (lettre du 18 décembre 1854).

<sup>3</sup> Arch. Nat. F 17 10214.

<sup>4</sup> Voir le texte en annexe.



changés ; elles sont envoyées au F. Directeur. Pour vous, on pourrait les confier aux curés, qui logent les Frères et qui remplissent auprès d'eux les fonctions de supérieurs particuliers."<sup>1</sup>

L'ordonnance offrait en outre l'avantage de simplifier les formalités à remplir pour jouir de l'exemption du service militaire : celle-ci était accordée à tout instituteur qui contractait un engagement décennal envers l'Université ; les membres des congrégations approuvées en bénéficiaient sur demande, sans autre démarche administrative. M. de la Mennais n'oublia pas cet avantage, dans un prospectus qu'il fit paraître cette même année 1822 et qui contenait, avec le texte de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mai, un extrait des *Statuts* de la congrégation<sup>2</sup>.

Ce fut à la retraite suivante que le fondateur apprit aux Frères l'importante nouvelle de leur autorisation :

"Quinze mois se sont écoulés depuis notre dernière retraite, leur dit-il, et dans cet intervalle il s'est opéré de grands changements parmi vous ; il s'est fait des choses qui ont surpassé notre espérance. Cela nous porte à croire que Dieu a de grandes vues sur vous : la congrégation vient d'être autorisée par une ordonnance royale de la manière la plus avantageuse pour vous puisque l'on vous accorde les mêmes prérogatives qu'aux Frères des Écoles chrétiennes qui depuis si longtemps sont en honneur et en réputation."<sup>3</sup>

## CONCLUSION

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1822 plaçait le supérieur des Frères dans une situation favorable quant au développement de l'oeuvre : désormais autorisée, la société des Frères de l'Instruction chrétienne pouvait bénéficier des subventions accordées aux noviciats en vertu de l'ordonnance du 29 février 1816.

En 1821, la session du Conseil général des Côtes-du-Nord se tenait du 17 au 23 août, soit une semaine avant le retour de M. de la Mennais de la capitale. Le préfet, M. de Murat, avec lequel le fondateur entretenait pourtant d'excellentes relations, ne traite de l'enseignement donné par les Frères, dans son allocution aux membres du Conseil, qu'en quelques paroles d'ailleurs partiellement inexactes :

---

<sup>1</sup> Arch. Nat. F 17 10214.

<sup>2</sup> On y lisait : "Les Frères de l'Instruction chrétienne peuvent être exemptés du service militaire, lorsqu'ils prennent l'engagement légal de se consacrer, pendant 10 ans, au service de l'instruction publique".

<sup>3</sup> Cf. F HIPPOLYTE : Mes souvenirs sur l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, man. 1852, p. 31.

"L'enseignement a fait quelques progrès (...). Il y a des Frères de la Doctrine chrétienne dans les villes de St-Brieuc, Dinan, Quintin. Celles de Lamballe, Guingamp, Pordic et Plérin ont des Frères-élèves non autorisés et qui rentrent par conséquent dans la catégorie des instituteurs ordinaires."<sup>1</sup>

Il est clair que M. de la Mennais n'a ni informé, ni sollicité l'orateur.

Tout change en 1822. Le nouveau préfet, M. Frotté de Bagneux, nommé le 29 juin précédent, s'adresse en ces termes aux membres de la session ordinaire du Conseil général, en août :

"L'institution des Frères, formée par un homme que son dévoûment au bien du département ne distingue pas moins que ses grands talents, paraît réunir tous les avantages que l'on peut désirer pour l'enseignement primaire et il est certain qu'elle a mérité l'approbation générale. Trois nouveaux noviciats vont être formés (...). Les conseils d'arrondissement de Saint-Brieuc, de Dinan et de Guingamp expriment le voeu formel que des secours soient accordés à l'institution des Frères et celui de Loudéac demande une école de ces mêmes Frères. Une opinion aussi prononcée en faveur de l'établissement de M. de la Mennais ne vous fera pas plus balancer que moi à accorder un secours de 4000 F sur chacun des exercices de 1822 et 1823 pour contribuer à établir les noviciats projetés."<sup>2</sup>

Un secours de 3000 F fut accordé en 1822<sup>3</sup> ; la même somme fut votée l'année suivante et 4000 F en 1825. Durant ces années, quatorze établissements allaient être fondés dans le diocèse de Saint-Brieuc.

L'éloignement du P. Gabriel Deshayes et l'accord signé avec l'abbé Jean-Marie de la Mennais, en élargissant les responsabilités de ce dernier, ont donc fait de lui, aux yeux de tous, le véritable animateur de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Bretagne. D'ailleurs, ceux-ci, aux yeux de la population comme des autorités, seront bientôt connus sous le nom de *Frères de La Mennais*.

Sans porter nulle atteinte à l'influence considérable du cofondateur, l'abbé de la Mennais, grâce aux appuis officiels qu'il s'est acquis et aux secours d'argent qui lui sont accordés, va désormais assurer, dans tout le ressort de l'Académie de Rennes, l'expansion de son oeuvre scolaire : c'est le début d'un remarquable développement.

---

<sup>1</sup> Arch. dép. de Saint-Brieuc.

<sup>2</sup> Arch. dép. de Saint-Brieuc.

<sup>3</sup> Cf. la lettre de M. de la Mennais au préfet, 3 janvier 1823. Arch. FIC.

A Saint-Brieuc, le manque de ressources ou l'exiguïté des locaux de la maison de Montbareil avaient limité à une douzaine le nombre des novices durant les deux premières années : sans doute, l'abbé Jean jugeait-il ce nombre d'élèves-maîtres suffisant pour les besoins du diocèse et la lutte contre l'enseignement mutuel.

Ayant assumé la charge de toute la congrégation des Frères en Bretagne, il modifia ses vues et, dès novembre 1821, vingt-trois novices se pressaient dans sa maison de Saint-Brieuc. La reconnaissance légale de la petite Société permit la multiplication de noviciats secondaires et, par voie de conséquence, l'épanouissement d'une efflorescence d'écoles, ouvertes dans tous les départements de l'Académie de Rennes qui souhaitaient accueillir des Frères de l'Instruction chrétienne.

C'est donc une oeuvre en plein essor qu'il va laisser lorsque, en novembre 1822, après bien des hésitations, il consent à donner une réponse positive à l'appel de S. A. le Prince de Croy, Grand Aumônier de France qui lui propose la charge de Vicaire général. Cet éloignement, nous le savons, est loin d'être un abandon ; au contraire, l'affermissement intérieur et l'expansion se poursuivent : huit écoles sont ouvertes en 1823, treize en 1824, et, en l'espace de huit années, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la Restauration, quatre-vingt-cinq établissements sont fondés par l'abbé de la Mennais dans quatre des départements de l'Académie.

Ainsi, après la période des origines, de 1816 à 1820, les années 1821 et 1822 apparaissent-elles comme tout à fait décisives dans les débuts de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne.

F. Paul Cueff<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le F. Paul CUEFF a entièrement rédigé le premier chapitre de cet article et laissé des indications pour les deux autres. Ainsi se clôt son étude des origines de l'Institut (cf. Études mennaisiennes, n° 5 et n° 9). N.D.L.R.

# ANNEXES

## ANNEXE I

### ORDONNANCE DU ROI

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département du Ministère de l'Intérieur ;

Vu les Statuts et réglemens d'une Association charitable, qui désire se consacrer à desservir les écoles primaires des villes et des campagnes, dans les départemens qui composent l'ancienne province de Bretagne, sous le titre de *Congrégation de l'Instruction Chrétienne* ;

Vu notre ordonnance du 29 février 1816, qui règle ce qui concerne l'instruction primaire dans tout le royaume ;

Vu la loi du 10 mai 1806, le décret du 17 mars 1808 et de nos ordonnances concernant l'Université de France ;

Vu le mémoire de notre Conseil Royal de l'Instruction publique et l'approbation donnée par ce Conseil aux Statuts de ladite Congrégation,

Notre Conseil d'état entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

#### **Article premier**

La Société formée par les Sieurs DE LA MENNAIS et DESHAYES, dans le but de fournir des Maîtres aux Écoles primaires des départemens composant l'ancienne province de Bretagne, et désignée sous le nom de Congrégation de l'Instruction Chrétienne, est autorisée aux termes de l'article 36 de notre Ordonnance du 29 février 1816, comme association charitable en faveur de l'instruction primaire. Elle se conformera aux lois et réglemens relatifs à l'Instruction publique, et notamment aux articles 10, 11 et 13 de notre susdite Ordonnance du 29 février 1816, en ce qui concerne l'obligation imposée à tous les Instituteurs primaires d'obtenir du Recteur de l'Académie où ils veulent exercer, le brevet de capacité et l'autorisation nécessaires.

**Art. 2** : Notre Conseil Royal de l'Instruction publique pourra, en se conformant aux lois et réglemens de l'Administration publique, recevoir les legs et donations qui seroient faits en faveur de ladite

Association et de ses Écoles, à charge de faire jouir respectivement, soit l'Association en général, soit chacune des Écoles tenues par elle, desdits legs et donations, conformément aux intentions des donateurs et testateurs.

**Art. 3** : Le brevet de capacité sera délivré à chaque Frère de l'Instruction chrétienne, sur le vu de la lettre particulière d'obédience qui lui aura été délivrée par le Supérieur général de ladite Société.

**Art. 4** : Notre Ministre Secrétaire d'état de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le premier Mai de l'an de grâce 1822, et de notre règne le vingt-septième.

Signé LOUIS

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au Ministère de l'Intérieur,

Signé CORBIÈRE

SAINT-BRIEUC, de l'Imprimerie de PRUD'HOMME - 1822.

## ANNEXE II

Rennes, le 5 juin 1822

Académie de Rennes  
Circulaire N° 263

A Messieurs les Curés, présidents des Comités cantonnaux

Monsieur le Curé,

L'article 33 de l'Ordonnance du Roi, du 29 février 1816, m'impose, vous le savez, l'obligation d'envoyer au Gouvernement, dans le courant de juillet de chaque année, le tableau général des communes et des instituteurs primaires de l'Académie, avec des notes suffisantes pour que l'on puisse apprécier l'état de cette partie de l'instruction. Je viens, Monsieur le Curé, comme je l'ai fait annuellement, et spécialement par mes circulaires des 2 juin 1817, 11 décembre 1820 et 30 mai 1821, vous prier de vouloir bien concourir avec moi à l'exécution des ordres de Sa Majesté...

Une autre congrégation qui a beaucoup d'analogie avec celle des Frères Saint-Yon, vient de s'établir dans le ressort de cette Académie, sous le titre de *Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne*, avec l'approbation du Roi, consignée dans une Ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1822, insérée au Bulletin des lois.

A la différence des Frères des Écoles chrétiennes, qui, d'après leurs statuts, ne peuvent s'établir dans un lieu en nombre moindre de celui de trois, il est permis à ceux de l'instruction chrétienne de s'établir isolément dans les endroits où ils sont appelés ; ce qui facilite singulièrement aux communes l'accomplissement de l'obligation que leur impose l'art. 14 de l'Ordonnance du 29 février. Un établissement des Frères des Écoles chrétiennes exige d'assez grands sacrifices pécuniaires, qui ordinairement ne peuvent être faits que par des villes ou des communes riches et populeuses ; tandis qu'il n'est peut-être aucune paroisse qui ne puisse fournir au logement et à l'entretien au moins d'un Frère de l'Instruction chrétienne ; et, d'un autre côté, les frais du noviciat sont aussi moins dispendieux dans cette seconde congrégation que dans la première.

Messieurs les Curés rendraient un service bien essentiel à la France, et très particulièrement à la Bretagne, s'ils s'appliquaient à procurer à ces deux excellentes institutions, des novices vertueux, élevés dans la crainte de Dieu, annonçant des talens et du goût pour l'éducation de la jeunesse, et animés du zèle du salut des pauvres, et de la gloire de Dieu.

Si vous avez, Monsieur le Curé, des sujets à présenter, vous pourrez, ainsi que les parens des jeunes aspirans, vous adresser, afin de connaître les

conditions exigées pour être admis au noviciat, s'il s'agit de l'institut des Frères de Saint-Yon, au Très cher Frère Gerbaud, à Paris, rue faubourg Saint-Martin, et à M. l'abbé de la Mennais, chanoine de la Cathédrale de Saint-Brieuc, l'un des fondateurs de la *Congrégation de l'Instruction chrétienne*, s'il s'agit de cette dernière Congrégation.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux dévouement,

MONSIEUR LE CURÉ,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : LE PRIOL